

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2022 - Thèse n° 107

***CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'IMPACT EMOTIONNEL
DE LA PRATIQUE DE L'EUTHANASIE EN EXERCICE
VÉTÉRINAIRE CANIN EN FRANCE***

THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 28 novembre 2022
Pour obtenir le titre de Docteur Vétérinaire

par

AILLAUD Mathilde

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2022 - Thèse n° 107

***CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'IMPACT EMOTIONNEL
DE LA PRATIQUE DE L'EUTHANASIE EN EXERCICE
VÉTÉRINAIRE CANIN EN FRANCE***
THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 28 novembre 2022
Pour obtenir le titre de Docteur Vétérinaire

par

AILLAUD Mathilde

Liste des enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon (14-09-2022)

Pr	ABITBOL	Marie	Professeur
Dr	ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	Maître de conférences
Pr	ARCANGIOLI	Marie-Anne	Professeur
Dr	AYRAL	Florence	Maître de conférences
Dr	BECKER	Claire	Maître de conférences
Dr	BELLUCO	Sara	Maître de conférences
Dr	BENAMOU-SMITH	Agnès	Maître de conférences
Pr	BENOIT	Etienne	Professeur
Pr	BERNY	Philippe	Professeur
Pr	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	Professeur
Dr	BOURGOIN	Gilles	Maître de conférences
Dr	BRUTO	Maxime	Maître de conférences
Dr	BRUYERE	Pierre	Maître de conférences
Pr	BUFF	Samuel	Professeur
Pr	BURONFOSSE	Thierry	Professeur
Dr	CACHON	Thibaut	Maître de conférences
Pr	CADORÉ	Jean-Luc	Professeur
Pr	CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	Professeur
Pr	CHABANNE	Luc	Professeur
Pr	CHALVET-MONFRAY	Karine	Professeur
Dr	CHAMEL	Gabriel	Maître de conférences
Dr	CHETOT	Thomas	Maître de conférences
Dr	DE BOYER DES DELIGNETTE-	Alice	Maître de conférences
Pr	MULLER	Marie-Laure	Professeur
Pr	DJELOUADJI	Zorée	Professeur
Dr	ESCRIOU	Catherine Mohamed-	Maître de conférences
Dr	FRIKHA	Ridha	Maître de conférences
Dr	GALIA	Wessam	Maître de conférences
Pr	GILOT-FROMONT	Emmanuelle	Professeur
Dr	GONTHIER	Alain	Maître de conférences
Dr	GREZEL	Delphine	Maître de conférences
Dr	HUGONNARD	Marine	Maître de conférences
Dr	JOSSON-SCHRAMME	Anne	Chargé d'enseignement contractuel
Pr	JUNOT	Stéphane	Professeur
Pr	KODJO	Angeli	Professeur
Dr	KRAFFT	Emilie	Maître de conférences
Dr	LAABERKI	Maria-Halima	Maître de conférences
Dr	LAMBERT	Véronique	Maître de conférences
Pr	LE GRAND	Dominique	Professeur
Pr	LEBLOND	Agnès	Professeur
Dr	LEDoux	Dorothee	Maître de conférences
Dr	LEFEBVRE	Sébastien	Maître de conférences
Dr	LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	Maître de conférences
Dr	LEGROS	Vincent	Maître de conférences
Pr	LEPAGE	Olivier	Professeur
Pr	LOUZIER	Vanessa	Professeur
Dr	LURIER	Thibaut	Maître de conférences

Dr MAGNIN	Mathieu	Maître de conférences
Pr MARCHAL	Thierry	Professeur
Dr MOSCA	Marion	Maître de conférences
Pr MOUNIER	Luc	Professeur
Dr PEROZ	Carole	Maître de conférences
Pr PIN	Didier	Professeur
Pr PONCE	Frédérique	Professeur
Pr PORTIER	Karine	Professeur
Dr POUZOT-NEVORET	Céline	Maître de conférences
Pr PROUILLAC	Caroline	Professeur
Pr REMY	Denise	Professeur
Dr RENE MARTELLET	Magalie	Maître de conférences
Pr ROGER	Thierry	Professeur
Dr SAWAYA	Serge	Maître de conférences
Pr SCHRAMME	Michael	Professeur
Pr SERGENTET	Delphine	Professeur
Dr TORTEREAU	Antonin	Maître de conférences
Dr VICTONI	Tatiana	Maître de conférences
Pr VIGUIER	Eric	Professeur
Dr VIRIEUX-WATRELOT	Dorothee	Chargé d'enseignement contractuel
Pr ZENNER	Lionel	Professeur

REMERCIEMENTS DU JURY

A Madame la professeure Elvire Servien ,

Du Centre Léon Bérard et de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine de
Lyon.

Qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse.
Qu'elle reçoive ici l'expression de ma gratitude et de mes hommages respectueux.

A Madame la Professeure Denise Remy,

De VetAgro Sup, Campus Vétérinaire de Lyon.

Pour avoir accepté d'encadrer mon travail. Merci pour sa disponibilité et son aide précieuse,
pour sa pédagogie et sa passion.

Qu'elle trouve ici l'expression de mes plus sincères remerciements et de mon admiration.

A Monsieur le Professeur Jean-Luc Cadoré,

De VetAgro Sup, Campus Vétérinaire de Lyon.

Qui nous a fait l'honneur de juger ce travail et de participer à notre jury de thèse.
Qu'il trouve ici l'expression de mes sincères remerciements et de ma reconnaissance.

Table des matières

TABLES DES FIGURES	13
TABLES DES TABLEAUX	15
INTRODUCTION.....	17
PARTIE I : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	19
1. L’EUTHANASIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE : UN ACTE SOUMIS A DES REGLEMENTATIONS	19
1.1. Définitions de l’euthanasie	19
1.1.1. Définition par l’Ordre National des Vétérinaires	19
1.1.2. Définition par l’OIE	19
1.1.3. Définition du comité national d’éthique vétérinaires	20
1.2. L’euthanasie des animaux domestiques : un acte régit par des textes	20
1.2.1. Code pénal.....	20
1.2.2. Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie	20
1.2.2.1. Article 11-1.....	21
1.2.2.2. Article 11-2.....	21
1.2.3. Code Rural.....	21
1.2.3.1. Article L211-11	21
1.2.3.2. Article L211-20	22
1.2.3.3. Article L211-25 et L211-26.....	22
2. LES DIFFERENTS MOTIFS D’EUTHANASIES EN EXERCICE CANIN	22
2.1. Les euthanasies par nécessité.....	22
2.1.1. Les euthanasies pour raisons réglementaires.....	22
2.1.2. Les euthanasies nécessitées par l’état de santé de l’animal	23
2.2. Les euthanasies de convenance	24
2.2.1. Les euthanasies liées à la charge de travail du traitement	24
2.2.2. Les euthanasies lors de problèmes financiers.....	24
2.2.3. Les euthanasies pour des problèmes comportementaux.....	25
2.2.4. Les euthanasies liées à un confort de vie.....	26
2.2.5. Les euthanasies liées à un désaccord sur la qualité de vie.....	26
3. EUTHANASIE ET IMPACT EMOTIONNEL LIE A LA RELATION TRIADIQUE CLIENT – VETERINAIRE – ANIMAL.....	27
3.1. Le fondement de l’interaction	27
3.2. Une interaction importante lors d’une procédure d’euthanasie.....	28
3.2.1. La prise de décision d’euthanasie.....	28
3.2.2. Informer le propriétaire	29
3.2.3. Cas particulier des euthanasies de convenance	29
3.2.4. Attentes des propriétaires	30
3.3. Gestion de l’acte d’euthanasie et des imprévus.....	30
3.3.1. Un acte contrôlé par le vétérinaire.....	30
3.3.2. Les échecs.....	30
3.4. Une étrange intimité : émotions des propriétaires et gestion	31
3.4.1. Emotions et gestion	31
3.4.1.1. La culpabilité.....	31

3.4.1.2.	Le deuil.....	31
3.4.1.3.	Gestion des différentes émotions.....	32
3.4.2.	Une intimité particulière durant la procédure d'euthanasie.....	32
4.	IMPACT EMOTIONNEL DE L'ACTE D'EUTHANASIE POUR LES VETERINAIRES	33
4.1.	<i>Impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie</i>	33
4.1.1.	Les principales émotions ressenties lors d'une euthanasie.....	33
4.1.2.	Un impact différent en fonction des personnes	34
4.1.3.	Le stress moral.....	34
4.1.3.1.	Mise en évidence dans la profession vétérinaire	34
4.1.4.	Le stress post traumatique	35
4.1.5.	La détresse émotionnelle	35
4.2.	<i>Cas particulier des euthanasies des convenance</i>	36
4.2.1.	Une source de stress pour les vétérinaires	36
4.2.2.	Les facteurs influençant la réaction des vétérinaires	36
4.2.2.1.	Le sexe.....	36
4.2.2.2.	L'expérience des vétérinaires	36
4.2.3.	Un ressenti différent en fonction des euthanasies	37
4.2.4.	Un dilemme au sein de la profession vétérinaire.....	37
4.2.5.	Les pressions ressenties par les vétérinaires.....	38
4.2.5.1.	Pression des propriétaires	38
4.2.5.2.	Pression des employeurs.....	38
4.3.	<i>Risque de suicide dans la profession vétérinaire</i>	38
4.3.1.	Epidémiologie	38
4.3.2.	Facteurs de risque.....	39
4.3.3.	Familiarité avec la mort.....	40
5.	LES STRATEGIES MISES EN PLACE PAR LES VETERINAIRES POUR FAIRE FACE AUX	
	IMPLICATIONS EMOTIONNELLES DE L'ACTE D'EUTHANASIE.....	41
5.1.	<i>Stratégie de gestion des émotions par le vétérinaire.....</i>	41
5.1.1.	L'influence des origines et du vécu du vétérinaire.....	41
5.1.2.	Mettre en place une distance émotionnelle avec l'animal	42
5.1.3.	Utilisation de l'humour noir	42
5.1.4.	S'appuyer sur l'incertitude	43
5.1.5.	Créer des limites morales	43
5.1.6.	Se décharger sur le propriétaire.....	43
5.1.7.	Se décharger sur l'animal	44
5.1.8.	Autres stratégies mises en place	45
5.2.	<i>Soutien confraternel.....</i>	45
5.2.1.	Comité d'éthique national vétérinaire et Conseil de l'Ordre des vétérinaires.....	45
5.2.2.	Groupes de soutien	46
5.2.3.	Association vétérinaire	46
	PARTIE 2 : ETUDE QUALITATIVE.....	49
1.	OBJECTIFS	49
2.	MATERIEL ET METHODE	49
2.1.	<i>Personnes interviewées.....</i>	49
2.2.	<i>Interviews.....</i>	50
2.3.	<i>Matériel.....</i>	51
2.4.	<i>Méthode d'analyse des données</i>	51
3.	RESULTATS.....	51
3.1.	<i>Les principaux sentiments ressentis.....</i>	51

3.2.	<i>Un vécu émotionnel différent selon les euthanasies</i>	52
3.2.1.	Le ressenti général des vétérinaires	52
3.2.2.	Selon les motifs d'euthanasie	53
3.2.2.1.	Les euthanasies par nécessité médicale	53
3.2.2.2.	Les euthanasies de fin de vie	54
3.2.2.3.	Les euthanasies de convenance	54
3.2.3.	Selon le déroulé de la procédure d'euthanasie	55
3.3.	<i>Un vécu émotionnel et une implication différente en fonction du vétérinaire</i>	57
3.3.1.	L'influence du sexe et de l'âge du praticien	57
3.3.2.	L'implication personnelle des vétérinaires dans la pratique de l'euthanasie	57
3.4.	<i>L'impact de la pratique de l'euthanasie chez le vétérinaire, à court et long terme</i>	58
3.4.1.	La charge émotionnelle	58
3.4.2.	Les troubles de l'anxiété	58
3.4.3.	Un impact sur leur relation avec leur entourage	59
3.5.	<i>Les moyens de protection mis en place par les vétérinaires</i>	59
3.5.1.	Prendre de la distance avec l'animal et le propriétaire	59
3.5.2.	Utiliser l'humour noir	60
3.5.3.	Justifier une euthanasie en remettant la faute sur le propriétaire	60
3.6.	<i>Le soutien confraternel, source de soutien émotionnel</i>	61
3.6.1.	Au sein de la clinique vétérinaire	61
3.6.2.	Groupes d'entraide	62
4.	DISCUSSION	62
4.1.	<i>Objectifs expérimentaux</i>	62
4.2.	<i>Limites de l'étude</i>	63
4.3.	<i>Comparaison avec les données de la littérature</i>	63
4.3.1.	Les principales émotions ressenties par les vétérinaires à la suite d'une procédure d'euthanasie	63
4.3.2.	Un impact émotionnel dépendant de plusieurs facteurs	64
4.3.2.1.	Un impact différent en fonction du sexe et de l'âge du vétérinaire	64
4.3.2.2.	Un impact différent en fonction du type d'euthanasie	64
4.3.2.3.	Un impact différent en fonction du propriétaire et du contexte	64
4.3.3.	L'impact émotionnel et les conséquences à court et long terme de la pratique de l'euthanasie	65
4.3.3.1.	La charge émotionnelle	65
4.3.3.2.	La détresse émotionnelle	65
4.3.4.	Les stratégies de protection mises en place par les vétérinaires pour faire face aux implications émotionnelles de l'acte d'euthanasie	66
4.3.5.	L'importance du soutien confraternel	67
4.4.	<i>Perspectives et réflexions</i>	67
	BIBLIOGRAPHIE	71

Tables des figures

Figure 1 : Source : V. Malvaso, Interactions entre les différents facteurs de risque du suicide dans la profession vétérinaire. [1]

Tables des tableaux

Tableau 1 : Contexte et facteurs influençant le vécu du vétérinaire face à une procédure d'euthanasie

Introduction

La place des animaux de compagnie au sein des foyers a beaucoup évolué en France ces dernières décennies. Auparavant considérés comme de simples objets, ils sont désormais considérés comme des membres à part entière de la famille. Cet attachement implique que les propriétaires d'animaux souhaitent désormais prolonger au maximum la durée de vie de ces derniers en investissant dans les frais vétérinaires. C.E. Palmer décrit en 1991 ce phénomène en parlant d'« *anthropomorphisme émotionnel* ». [2]

Cette nouvelle importance accordée aux animaux de compagnie a influencé la pratique de l'euthanasie de nos jours. C'est une pratique singulière à l'exercice vétérinaire canin en France et accessible à tous les propriétaires d'animaux. De nombreux propriétaires peuvent ainsi demander l'euthanasie de leur animal pour diverses raisons, plus ou moins justifiables, et parfois la considèrent comme une solution de facilité. A l'inverse, le vétérinaire peut lui-même recommander une euthanasie, lorsque l'état de santé de l'animal le justifie et que le bien-être de l'animal est atteint.

Cette pratique récurrente et la proximité régulière avec la mort engendre de nombreuses conséquences chez les vétérinaires. Si actuellement la détresse émotionnelle des vétérinaires est un réel enjeu de la profession à cause du taux de burn-out et de suicide important, l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie est encore très peu étudié en France. Pourtant, les études dans d'autres pays, en particulier au Canada et aux Etats-Unis, démontrent un réel impact émotionnel de cette pratique sur les vétérinaires.

Ainsi, notre travail est divisé en deux parties. Tout d'abord, il présente une étude bibliographique générale sur la pratique de l'euthanasie, puis détaille l'impact émotionnel pouvant y être associé. Ensuite, la seconde partie est une étude qualitative sur l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie en exercice canin en France. 10 vétérinaires canins généralistes ont été interviewés pour ce travail de recherche.

Partie I : Synthèse bibliographique

1. L'euthanasie des animaux de compagnie : un acte soumis à des réglementations

1.1. Définitions de l'euthanasie

Etymologiquement, le mot « euthanasie » provient du Grec. Il se décompose en deux mots « *eu* » qui signifie « bon » et « *thanatos* » qui signifie « mort ». Le terme d'euthanasie signifie donc « bonne mort ». [3]

Dans la législation française il n'existe pas de définition réglementaire de l'euthanasie.

1.1.1. Définition par l'Ordre National des Vétérinaires

Selon l'Ordre National des Vétérinaires, l'euthanasie se définit comme « *un acte médical vétérinaire à visée humanitaire destiné à abrégé la vie d'un animal présentant une pathologie physique ou mentale à l'origine de souffrances pour lui-même ou son entourage.* » [4].

Elle est à distinguer d'un abattage qui pourrait quant à lui se définir comme « *acte non spécifiquement vétérinaire concernant un animal qui peut être en bonne santé, jugé nuisible ou dangereux* » [4].

1.1.2. Définition par l'OIE

« *Acte consistant à provoquer la mort au moyen d'une méthode provoquant une perte de conscience rapide et irréversible, avec un minimum de douleur et de détresse pour l'animal.* » [5]

1.1.3. Définition du comité national d'éthique vétérinaires

« Acte vétérinaire consistant à provoquer la mort d'un animal par voie parentérale en entraînant une perte de conscience rapide et irréversible garantissant un minimum de douleur et de détresse, réalisé conformément aux bonnes pratiques professionnelles. Le vétérinaire procède à l'euthanasie animale après avoir évalué sa nécessité et obtenu le consentement éclairé du détenteur. L'acte d'euthanasie animale peut être justifié par une raison médicale (un état de santé, une souffrance intense ressentie par l'animal ou son entourage), par une raison réglementaire, par une raison impérieuse d'intérêt général sanitaire ou environnementale. »
[6]

1.2. L'euthanasie des animaux domestiques : un acte régit par des textes

Selon l'article 515-14 du Code Civil, les animaux sont « *des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens* » [7]. Les propriétaires ont donc légalement le droit de demander l'euthanasie de leur animal lorsqu'ils le souhaitent. Cependant cet acte n'en reste pas moins encadré par des textes de loi.

1.2.1. Code pénal

L'euthanasie est légale dans des circonstances précises et définies. L'article 521-1 du code pénal punit les personnes qui tuent leurs animaux sans raisons valables : « *Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende* ».

1.2.2. Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie

La convention européenne a été faite à Strasbourg le 13 novembre 1987. Elle fait partie des textes de loi encadrant la pratique de l'euthanasie des animaux de compagnie en France.

1.2.2.1. Article 11-1

« Seul un vétérinaire ou une autre personne compétente doit procéder au sacrifice d'un animal de compagnie, excepté en cas d'urgence pour mettre fin aux souffrances d'un animal et lorsque l'aide d'un vétérinaire ou d'une autre personne compétente ne peut être obtenue rapidement ou dans tout autre cas d'urgence prévu par la législation nationale. Tout sacrifice doit se faire avec le minimum de souffrances physiques et morales en tenant compte des circonstances. La méthode choisie, excepté en cas d'urgence, doit :

- a. Soit provoquer une perte de conscience immédiate puis la mort,*
- b. Soit commencer par l'administration d'une anesthésie générale profonde suivie d'un procédé qui causera la mort de manière certaine.*

La personne responsable du sacrifice doit s'assurer que l'animal est mort avant que la dépouille soit éliminée. » [8]

1.2.2.2. Article 11-2

« Les méthodes de sacrifice suivantes doivent être interdites :

- a) La noyade et autres méthodes d'asphyxie, si elles ne produisent pas les effets mentionnés au paragraphe 1, alinéa b ;*
- b) L'utilisation de tout poison ou drogue dont le dosage et l'application ne peuvent être contrôlés de manière à obtenir les effets mentionnés au paragraphe 1 ;*
- c) L'électrocution, à moins qu'elle ne soit précédée de la perte de conscience » [8]*

1.2.3. Code Rural

1.2.3.1. Article L211-11

Cet article régit la loi concernant l'euthanasie des chiens dangereux *« En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire ou à défaut le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci et, le cas échéant, faire procéder à son euthanasie. » [9].*

« L'euthanasie peut intervenir sans délai, après avis d'un vétérinaire désigné par le préfet. Cet avis doit être donné au plus tard quarante-huit heures après le placement de l'animal. A défaut, l'avis est réputé favorable à l'euthanasie. III. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur. » [9]

1.2.3.2. Article L211-20

Loi concernant l'euthanasie des animaux errants « *Si les animaux ne sont pas réclamés, ils sont considérés comme abandonnés et le maire fait procéder soit à leur euthanasie, soit à leur vente conformément aux dispositions de l'article L. 211-1, soit à leur cession, à titre gratuit, à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée. Les frais résultant de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux* » [9]

1.2.3.3. Article L211-25 et L211-26

« *A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions définies ci-après. [...] Après l'expiration du délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité, il procède à l'euthanasie de l'animal.* »[9]. « *III. Dans les départements officiellement déclarés infectés de rage, il est procédé à l'euthanasie des animaux non remis à leur propriétaire à l'issue du délai de garde.* ». [9]

2. Les différents motifs d'euthanasies en exercice canin

En exercice canin, plusieurs types d'euthanasie ont été mis en évidence :

- Les euthanasies justifiées par l'état de santé et le bien-être de l'animal
- Les euthanasies partiellement justifiées, lorsqu'une alternative est possible mais qui n'est pas forcément la meilleure solution
- Les euthanasies non-justifiées.

2.1. Les euthanasies par nécessité

2.1.1. Les euthanasies pour raisons réglementaires

D'après l'avis du Comité d'Ethique, ces euthanasies sont pratiquées lorsque les animaux présentent un risque pour la santé publique. Elles restent néanmoins plus fréquentes chez les

animaux de production que chez les animaux de compagnie. Ils concluent sur ce sujet en expliquant que « *Toutefois, malgré la valeur intrinsèque de chaque animal, nous estimons que le vétérinaire a le devoir de privilégier l'intérêt collectif, et en premier lieu la santé publique, par rapport à l'intérêt individuel d'un animal* » [6]

Un vétérinaire est concerté afin de donner son avis sur l'euthanasie de l'animal. Il peut donner des solutions alternatives à cet acte s'il en existe. Si aucune solution alternative n'est trouvée, alors le vétérinaire est réquisitionné afin de procéder à l'euthanasie. [5]

2.1.2. Les euthanasies nécessitées par l'état de santé de l'animal

Selon l'auteure américaine P. Morris, à la suite de son étude, de nombreux vétérinaires sont d'accord d'euthanasier un animal lorsque sa qualité de vie est altérée par une maladie ou un traumatisme, de telle sorte qu'il en serait inhumain de les garder en vie. Toutefois, il n'existe aucun consensus parmi les vétérinaires au sujet des critères qui permettent de déterminer lorsqu'un animal n'a pas une qualité de vie suffisante et donc justifiant une euthanasie. L'auteure a cependant réussi à mettre en évidence des points clés sur lesquels s'appuient les vétérinaires pour justifier ce type d'euthanasie : le diagnostic et le pronostic de l'animal, la qualité de vie qui en découle, les principaux symptômes (stress, douleur, souffrance), le rapport bénéfique/risque d'une intervention, le coût financier du traitement, les réponses de l'animal aux traitements déjà essayés antérieurement, les caractéristiques des espèces et leur espérance de vie, la charge de traitement pour le propriétaire. [10]

Le Comité d'Ethique partage ce point de vue. Selon eux, ce type d'euthanasie est pratiquée lorsque l'état de santé de l'animal est à l'origine d'une souffrance importante qui ne peut pas être prise en charge médicalement, et dont le pronostic est mauvais pour l'animal. [5]

Selon l'étude menée par A. Edney (1998), ces euthanasies sont pratiquées dans les cas suivants pour les chiens : maladie terminale (59.6%), sénilité (27.4%), traumatisme (4,8%). Pour les chats les mêmes raisons sont évoquées mais les pourcentages sont différents (maladie terminale 50.9%, sénilité 36.6%, traumatisme 10,1%) [11].

L'étude de E. Gorodesky (1997) démontre de même qu'en moyenne 30% des motifs d'euthanasies chez les chiens et les chats sont liés à des maladies terminales [12].

2.2. Les euthanasies de convenance

Dans sa publication, D. Rathwell Deau définit l'euthanasie de convenance comme « *une euthanasie visant un animal en parfaite santé psychique et physique pour lequel le propriétaire demande la mise à mort pour des raisons qui lui sont propres* ». [3]

Selon l'étude de E. Gorodesky (1997), 40% des chiens et des chats sont euthanasiés sans indication médicale. Cette pratique est notamment plus importante chez les vétérinaires ruraux que chez les vétérinaires urbains [12].

2.2.1. Les euthanasies liées à la charge de travail du traitement

Les euthanasies liées à la charge de travail du traitement sont celles qui sont demandées par les propriétaires lorsque ces derniers ne sont pas en mesure ou désireux de faire le traitement à la maison. Il peut s'agir par exemple des piqûres d'insulines journalières à heures régulières pour un chat diabétique, donner des médicaments à vie pour un chien insuffisant cardiaque, etc.

Un des vétérinaires interrogés au cours de l'étude de P. Morris explique qu'il lui arrive d'accepter ce type de demande d'euthanasie seulement s'il considère que le traitement à la maison sera trop compliqué pour les propriétaires et que l'observance sera mauvaise. Dans ce cas, il est confronté à un dilemme. Ce dernier doit se demander s'il est préférable que l'animal ne reçoive pas son traitement alors qu'il lui est indispensable pour vivre confortablement, ou s'il est préférable d'euthanasier. [10]

2.2.2. Les euthanasies lors de problèmes financiers

Sont considérés dans ce cas-là les animaux euthanasiés lorsque les propriétaires ne sont pas capables d'assumer financièrement leur animal, ou bien lorsqu'ils ne sont pas capables de payer les frais vétérinaires engendrés lors de problèmes médicaux sévères. Dans l'étude menée par A.C. Stead, ces euthanasies représentent 1 à 9% des motifs d'euthanasies chez le chien et le chat [13].

Selon les vétérinaires qui ont participé à l'étude de P. Morris, il s'agit d'un motif d'euthanasie qui n'est pas légitime dans certains cas. En effet lorsque le coût des traitements

est abordable et que l'animal peut être soigné, la demande d'euthanasie n'est pas justifiée. Selon eux, il est par conséquent légitime de refuser l'euthanasie s'ils estiment qu'elle découle de la mauvaise volonté des propriétaires. [10]

2.2.3. Les euthanasies pour des problèmes comportementaux

On considère dans ce cas précis les demandes d'euthanasies de la part de propriétaire dont les animaux sont en parfaite santé mais qui présentent des troubles comportementaux : agressivité, mictions en dehors de la litière, destruction, aboiements excessifs. Dans l'étude menée par A.C. Stead, les euthanasies pour des raisons comportementales représentent 7 à 17% des raisons d'euthanasies chez le chien et 2 à 9% chez le chat. Les raisons comportementales les plus citées sont les animaux considérés comme agressifs (41% des chiens) avec une prédisposition des mâles par rapport aux femelles (36% des mâles contre 4% pour les femelles). [13]

Au cours de l'enquête de P. Morris auprès des vétérinaires, ils ont estimé que les troubles comportementaux agressifs seraient plus légitimes que d'autres troubles pour une demande d'euthanasie. Mais ils restent néanmoins réticents notamment lorsque aucune preuve d'agression envers un humain ou d'autres animaux n'a été rapportée, et qu'ils ne peuvent donc pas mettre en évidence que l'animal est réellement agressif. [10]

Les vétérinaires semblent d'autant plus réticents face aux demandes d'euthanasie d'animaux qui présentent seulement de légers troubles du comportement qui ne sont pas directement nuisibles à autrui, comme les aboiements, l'hyperactivité, la destruction. Parfois les vétérinaires sont menés à faire des exceptions notamment en prenant en compte le critère de l'adoptabilité de l'animal. Mais dans ces cas de figures, les vétérinaires poussent dans un premier temps les propriétaires à essayer de mettre en place des mesures pour changer les problèmes comportementaux, avant d'accepter la demande d'euthanasie.

2.2.4. Les euthanasies liées à un confort de vie

Ce sont les euthanasies demandées lorsque les propriétaires déménagent dans un nouvel endroit qui n'accepte pas les animaux, lorsque qu'ils ne veulent plus s'occuper de leurs animaux même s'ils sont en bonne santé, lorsqu'une nouvelle personne entre dans la famille et est allergique, lorsque le chien ne remplit pas les attentes du propriétaires (chasse, garde de la maison, ...), lors d'une séparation ou du divorce d'un couple, lors du décès du propriétaire. L'euthanasie dans ces cas-là est difficile à justifier pour le vétérinaire. [10]

2.2.5. Les euthanasies liées à un désaccord sur la qualité de vie

On considère dans ce cas de figure les désaccords des vétérinaires face à la demande d'euthanasie du propriétaire s'ils considèrent que le jugement de la qualité de vie faite par celui-ci est inexact. En effet certains clients veulent euthanasier leur animal pour un petit problème en pensant à tort qu'il souffre de cette condition. Parfois il est donc compliqué de trouver un équilibre entre le fait d'euthanasier trop tôt ou trop tard. [10]

A l'inverse, on trouve également les propriétaires qui veulent à tout prix continuer de garder leur animal car ils ont des attentes irréelles quant à la réussite du traitement, et qui se voilent la face quant à la qualité de vie de l'animal. En contrepartie cela entraîne des décisions qui affectent négativement le bien-être de leur animal, car ce sont souvent des cas qui sont considérés par le vétérinaire comme légitimes pour une euthanasie. [10]

3. Euthanasie et impact émotionnel lié à la relation triadique client – vétérinaire – animal

La relation vétérinaire – client – patient est un fondement dans la pratique de l'exercice canin. Les animaux de compagnie sont considérés dans 85% des cas comme un membre à part entière de la famille pour leurs propriétaires [12], ce qui explique le lien très fort qu'il peut exister entre un animal et son propriétaire. En conséquence, les attentes des clients ont changé à la suite de l'évolution de la place des animaux de compagnie au sein des familles. Cette nouvelle perspective explique l'importance de la relation vétérinaire-client et la confiance que le propriétaire accorde à son vétérinaire, en particulier pendant une procédure de fin de vie.

La proximité physique et émotionnelle que les vétérinaires praticiens peuvent avoir avec leurs clients durant un acte d'euthanasie influe sur l'impact émotionnel de celui-ci [14]. C.R. Sanders décrit d'ailleurs que pour lui l'euthanasie est la procédure de routine la plus épuisante sur le plan émotif [15].

3.1. Le fondement de l'interaction

D'après l'association des médecins vétérinaires du Nouveau-Brunswick, la relation vétérinaire-client-patient est à la base de l'interaction entre les médecins vétérinaires, leurs clients et leurs patients. Elle requiert, selon cette association, les éléments suivants :

- *« Le médecin vétérinaire a assumé la responsabilité de porter des jugements cliniques concernant la santé du patient et le client a accepté de suivre les directives du médecin vétérinaire. »*
- *« Le médecin vétérinaire possède des connaissances suffisantes sur le patient afin de poser un diagnostic général ou préliminaire sur l'affection médicale du patient. Cela signifie que le médecin vétérinaire a personnellement pris connaissance des soins du patient lors d'un examen opportun du patient ou de visites médicales appropriées et opportunes à l'établissement où le patient est géré. »*
- *« Le médecin vétérinaire est disponible pour une évaluation de suivi ou il a pris les arrangements suivants : remplacement médecin vétérinaire d'urgence et poursuite des soins et du traitement. »*

- « *Le médecin vétérinaire assure une supervision du traitement, de l'observance et des résultats.* »
- « *Les médecins vétérinaires peuvent mettre fin à une RVCP dans certaines circonstances et ils ont l'obligation éthique de le faire avec courtoisie et tact.* »
- « *Les clients peuvent mettre fin à une RVCP en tout temps.* » [13]

3.2. Une interaction importante lors d'une procédure d'euthanasie

3.2.1. La prise de décision d'euthanasie

Du fait de la forte relation existant entre un propriétaire et son animal, le vétérinaire peut éprouver des difficultés à aborder le sujet de l'euthanasie notamment lorsque le client en face a du mal à se rendre compte de la souffrance de son animal. Dans une telle situation, le vétérinaire praticien possède un rôle important d'information envers le propriétaire, en prenant le temps de discuter avec lui de la considération qu'il a d'une bonne qualité de vie pour son animal, en lui posant des questions ou en lui faisant dresser une liste de ce qui, selon lui, rend l'animal heureux. Cela lui permet de s'en servir par la suite avec le propriétaire comme critères de décision en vue d'une euthanasie, afin que la prise de décision soit objective par rapport aux conditions de vie de l'animal, et non que les propriétaires pensent égoïstement à eux en voulant à tout prix garder leur animal en vie. [14]

Ce sont souvent des situations compliquées émotionnellement pour le vétérinaire, car le propriétaire va chercher auprès de lui la validation ou non de la décision d'euthanasie. Il est alors fréquent d'entendre cette question : « *Qu'est-ce que vous feriez si c'était votre animal docteur ?* ». Il s'agit d'une question et d'un choix important, et cette pression de décision peut-être à l'origine d'un énorme stress émotionnel pour le vétérinaire. L'auteure déclare que pour elle une part du travail en tant que vétérinaire est de se faire l'avocat de l'animal et de répondre à ce genre d'interpellation. Elle remet en question les idées courantes qui stipulent que le vétérinaire ne devrait jamais prendre parti et répondre à une telle question, au cas où le client se retournerait contre lui en l'accusant d'avoir tué son animal. [16]

Mais le rôle du vétérinaire face au client est également de savoir où mettre les limites lors de la prise de décision, notamment en proposant des alternatives et traitements lorsque cela est possible, et de s'accorder au mieux dans l'intérêt de l'animal. [16]

3.2.2. Informer le propriétaire

Une fois la décision prise, le vétérinaire doit prendre le temps d'expliquer le déroulement d'une procédure d'acte de fin de vie au propriétaire. Il explique notamment les injections réalisées, leurs rôles et le fait que l'animal ne ressentira aucune souffrance durant l'euthanasie. Il se doit également de donner des explications médicales et scientifiques aux possibles réactions que l'animal pourrait avoir à la suite de l'injection des anesthésiants et/ou de l'euthanasiant, ainsi que des réactions post-mortem possibles (vomissements, miction, défécation). [13]

3.2.3. Cas particulier des euthanasies de convenance

Les euthanasies de convenance sont un cas particulier de demande d'euthanasie. Dans son étude, R. Rathwell-Deault aborde le sujet de l'éducation des propriétaires face aux euthanasies de convenance. Sur 14 vétérinaires interrogés, 7 déclarent qu'en refusant une euthanasie de convenance cela permet d'avoir un impact positif sur le propriétaire. En lui expliquant la situation et le dilemme perçus par les vétérinaires, cela permet au propriétaire d'être plus éclairé sur la situation et donc une réflexion sous-jacente. Au contraire 6 des vétérinaires ne partagent pas cette opinion et pensent qu'en ayant cette discussion avec le propriétaire cela démontre un manque de professionnalisme de la part du vétérinaire en apportant un jugement sur le choix des propriétaires. 3 autres vétérinaires déclarent qu'accepter une euthanasie de convenance permet de construire une relation de confiance et forte avec le client. Les vétérinaires qui acceptent de procéder à ces euthanasies en respectant le choix du propriétaire démontrent par le même temps qu'ils font passer le propriétaire en priorité au détriment de l'animal. La relation est dans ce cas inversée : le propriétaire devient le patient dans cette relation, où le respect va envers le client et non l'animal. [3]

3.2.4. Attentes des propriétaires

D'après l'étude menée par P. Fernandez-Mehler (2013) concernant les attentes des propriétaires durant l'acte d'euthanasie, les raisons d'insatisfactions sont majoritairement liées à des défauts de communication du vétérinaire vis-à-vis du propriétaire : procédure insuffisamment expliquée ou jugée trop courte par le propriétaire, vétérinaire jugé peu empathique et très distant. De plus, les propriétaires ayant répondu au questionnaire auraient aimé dans 88% des cas que leur vétérinaire parle d'une façon plus concrète quant à la destination finale du corps de leur animal. Enfin 33% des propriétaires interrogés ont déclaré que leur vétérinaire traitant était la personne à contacter afin de parler de la mort de leur animal de compagnie. [17]

3.3. Gestion de l'acte d'euthanasie et des imprévus

3.3.1. Un acte contrôlé par le vétérinaire

Durant l'acte d'euthanasie, le vétérinaire s'efforce de contrôler cette procédure afin de ne pas entacher sa relation avec le client. Son rôle est de rassurer le propriétaire, lui parler, tout en essayant de rester calme. Il essaie de contenir ses émotions, peu importe les situations, afin que le propriétaire puisse avoir les meilleurs derniers souvenirs possibles de son animal. [10]

3.3.2. Les échecs

Des échecs dans la gestion de l'acte d'euthanasie peuvent arriver. La majorité des vétérinaires interrogés dans l'étude de C.R. Sanders ont d'ailleurs exprimé leur réticence face à la présence des propriétaires durant la procédure d'euthanasie, qui n'est pas toujours esthétique. [15]

En effet les vétérinaires peuvent faire face à différents imprévus, comme ne pas avoir accès à une voie intraveineuse pour la pose d'un cathéter (voie privilégiée) ou que celui-ci ne

ne passe pas bien, oublier d'éteindre le monitoring de l'animal lorsque le cœur de celui-ci s'arrête ce qui provoque une sonnerie déplaisante, des réactions biologiques involontaires (vomissements, miction, mouvements involontaires). La présence des propriétaires durant l'acte d'euthanasie qui ne se passe pas comme prévu peut alors augmenter nettement le stress du vétérinaire praticien. Il doit alors être en mesure de trouver des solutions rapidement tout en gardant son calme et en ayant l'air impassible face au propriétaire. Ce sont cependant des situations qui peuvent être sources de stress ou d'embarras pour le propriétaire. [10]

3.4. Une étrange intimité : émotions des propriétaires et gestion

Durant la procédure d'euthanasie, le vétérinaire doit faire face aux émotions des propriétaires qui peuvent être différentes selon le type de client. Afin de se protéger émotionnellement et de gérer au mieux le deuil du propriétaire, le vétérinaire peut mettre en place différentes stratégies. Des études montrent que les vétérinaires utilisent notamment des techniques de gestion d'émotions afin de contrôler étroitement les émotions des propriétaires.

3.4.1. Emotions et gestion

3.4.1.1. La culpabilité

Le vétérinaire doit souvent faire face à la culpabilité du propriétaire à la suite de la prise de décision d'euthanasie. Il va alors chercher à déculpabiliser son client en lui rappelant qu'il a pris la bonne décision, qu'il a tout fait pour aider l'animal et qu'en choisissant cette option cela permet de mettre un terme à sa souffrance. C'est une situation qui peut s'avérer stressante et émotionnellement compliqué pour le vétérinaire car il s'évertue à rationaliser le choix de ses clients, même si parfois il aurait préféré que celui-ci choisisse une autre option.

3.4.1.2. Le deuil

Le vétérinaire doit également faire face au deuil du propriétaire. C'est souvent un moment particulièrement intense émotionnellement pour le praticien. En effet il n'est pas rare que le client exprime ses émotions à ce moment-là (tristesse, colère), et que le vétérinaire choisisse cette étape pour laisser le propriétaire seul avec son animal et mettre des distances physiques avec la charge émotionnelle ressentie [15].

3.4.1.3. Gestion des différentes émotions

Le vétérinaire peut utiliser différentes stratégies afin de gérer les émotions des propriétaires :

- Mettre en place des expressions orales d'empathie et de sympathie en s'identifiant au client et à ce qu'il peut ressentir, en lui partageant des émotions similaires qu'il a pu ressentir dans un même cas
- Aider son client à exprimer ce qu'il ressent pour qu'il puisse parler de ses émotions et s'en libérer
- Rassurer le propriétaire verbalement en lui faisant comprendre que les émotions ressenties sont normales et légitimes
- Encourager le propriétaire à se focaliser sur des souvenirs positifs de son animal plutôt que sur sa mort
- Avoir des gestes réconfortants envers lui ou l'animal, par exemple en mettant une main sur l'épaule du propriétaire ou en caressant l'animal
- Utiliser le langage du corps ou des postures particulières afin d'apporter un soutien émotionnel ou communiquer de la sympathie.

Ces stratégies sont choisies en fonction de la relation vétérinaire – propriétaire déjà établie, ainsi que du profil de personnalité du propriétaire. [10]

3.4.2. Une intimité particulière durant la procédure d'euthanasie

Lors de consultations considérées comme courantes (consultation vaccinale, visite de bonne santé, etc), la relation vétérinaire-client est très souvent formelle, professionnelle et stérile. Mais dans le cas particulier d'un acte d'euthanasie, le vétérinaire fait comprendre à son client qu'il peut exprimer ses sentiments et tend à normaliser les émotions ressenties. Dans l'étude menée par P. Morris, certains vétérinaires déclarent même avoir déjà pleuré avec leur client durant une procédure d'euthanasie.

Durant une procédure de fin de vie, certains vétérinaires mettent de côté la barrière professionnelle afin de créer une atmosphère d'intimité. Cet atmosphère ainsi créée, il n'est pas rare que certains clients racontent des choses très intimes à leurs animaux [10]. Le fait de se retrouver confronter aux émotions de personnes pour la plupart étrangères peut provoquer un sentiment inconfortable pour les vétérinaires. Certains cherchent à mettre des limites à ces

interactions non voulues, et orientent le propriétaire vers des groupes de soutien pour propriétaires d'animaux en deuil par exemple. Des clients vont même jusqu'à avoir des gestes d'affections (câlins, bisous) envers le vétérinaire, provoquant un très gros embarras chez lui.

4. Impact émotionnel de l'acte d'euthanasie pour les vétérinaires

4.1. Impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie

Il a été démontré à la suite de nombreuses études que la pratique de l'euthanasie sur un long terme peut avoir un impact émotionnel négatif sur les vétérinaires praticiens. En effet le fait de tuer un être vivant peut être à l'origine d'un stress moral découlant du paradoxe que ceux qui dédient leur métier pour sauver les animaux sont également ceux qui mettent fin à leur vie. [18]

4.1.1. Les principales émotions ressenties lors d'une euthanasie

Une enquête menée par Fogle et Abrahamson auprès de vétérinaires anglais a mis en évidence les ressentis qu'ont pu avoir ces derniers à la suite d'euthanasies pratiquées. 61% d'entre eux répondent avoir ressenti un sentiment d'échec, 51% se sont sentis déprimés, 46% en colère et enfin 39% ont ressenti de la culpabilité. Certains des vétérinaires interrogés déclarent également avoir déjà pleuré ou eu du mal à dormir à la suite de cette pratique, et un vétérinaire sur dix déclare avoir ressenti le besoin de prendre un verre d'alcool à la suite d'une euthanasie. [14]

4.1.2. Un impact différent en fonction des personnes

Gagnon et Salomon se sont inspirés du questionnaire réalisé par Fogle et Abrahamson pour mener une étude auprès de vétérinaires français. Celle-ci a montré une différence notable de l'impact de la pratique de l'euthanasie entre les vétérinaires femmes et hommes, mais aussi entre les vétérinaires plus jeunes et les vétérinaires plus âgés. Les jeunes femmes auront plutôt tendance à ressentir de la culpabilité, de la tristesse, de l'injustice ou de la dépression des suites d'une euthanasie ; tandis que les vétérinaires hommes plus âgés seraient plutôt portés à boire et ressentir de la colère. De plus, les hommes âgés ont moins tendance à parler par rapport aux jeunes qui ressentent plus le besoin de parler à la suite d'une euthanasie. [14]

DH. Gardner a également mis en évidence dans son étude que le stress lié à la pratique de l'euthanasie n'est pas ressenti de la même façon selon les vétérinaires, et que les femmes et jeunes vétérinaires y sont plus sensibles. Ils seraient également, en conséquence, plus à risque de dépression. [19]

4.1.3. Le stress moral

4.1.3.1. Mise en évidence dans la profession vétérinaire

Bernard E. Rollin définit le stress moral comme état « *une forme de stress unique et insidieuse qui ne peut pas être gérée par les méthodes utilisées couramment en gestion du stress* ». [14] C'est une forme de stress que l'on retrouve au sein des professions dont le travail est en lien avec le bien-être animal. Celui-ci impacte le rapport au travail du professionnel plus ou moins durablement parfois allant jusqu'à leur faire quitter la profession, voire jusqu'au suicide.

Au sein de leur profession, les vétérinaires sont confrontés à des demandes constantes d'euthanasie, que ce soit pour des animaux dont le pronostic vital est engagé ou que ce soit pour des animaux en parfaite santé. Le deuxième cas est, la plupart du temps, en contraste avec les principes moraux des vétérinaires d'où l'apparition d'un stress moral important chez eux. Ces derniers, par leurs connaissances théoriques et pratiques, savent quelle est la meilleure à chose à faire pour les animaux mais se retrouvent dans une position où leur expertise n'est pas considérée par les propriétaires. Cela leur donne un sentiment d'impuissance face à l'animal.

4.1.3.2. Conséquences dans la vie personnelle

Les conséquences de ce stress peuvent se ressentir par la suite dans la vie privée du vétérinaire, en déplaçant la colère sur leur proche. [20].

4.1.4. Le stress post traumatique

Le stress moral au sein de la profession vétérinaire pourrait être la résultante de troubles du stress post-traumatique. En effet des études ont mis en évidence plusieurs désordres physiques et psychologiques chez les vétérinaires, à la suite d'une pratique récurrente de l'euthanasie : deuil perpétuel, anxiété chronique, dépression, toxicomanie. Ces symptômes psychologiques ont pour la plupart été associés à un stress post-traumatique chez des personnes de la population générale. D'autres symptômes de stress post-traumatique ont été décrits au sein de la population vétérinaire, comme des cauchemars, des troubles du sommeil, de l'irritabilité. Dans l'étude de V. Rohlf, 50% des vétérinaires participants présentent des symptômes subcliniques de stress post-traumatique.

Ce stress post-traumatique serait d'autant plus retrouvé dans le cas où les vétérinaires pratiquent l'euthanasie d'un animal pour lequel ils ont de l'attachement, ou dans le cas d'euthanasie de convenance. [19]

4.1.5. La détresse émotionnelle

Toutes les émotions négatives vécues par les vétérinaires de manière répétée durant les procédures d'euthanasie peuvent malheureusement les conduire à toute sorte de dérive, notamment la toxicomanie, la dépression, l'aliénation familiale, et dans les cas les plus grave les conduire au suicide [18]. Ce sont les conséquences d'une détresse émotionnelle importante.

4.2. Cas particulier des euthanasies des convenance

4.2.1. Une source de stress pour les vétérinaires

Les euthanasies qui sont le plus souvent une source de stress pour le vétérinaire sont les euthanasies de convenance. En effet il s'agit de cas impliquant la plupart du temps un dilemme moral pour les vétérinaires, dans l'obligation de choisir entre bien-être animal et droit décisionnel du propriétaire. D'après l'étude de D. Rathwell-Deault, ces types d'euthanasies, étant une énorme source de stress, sont à l'origine de fatigue de compassion dans la profession [21], c'est-à-dire un épuisement professionnel induisant une perte d'empathie du vétérinaire.

Pour les vétérinaires, ces euthanasies sont en discordance avec leurs croyances, leur rôle professionnel d'assurer le bien-être des animaux et leurs propres concepts. Elles sont donc souvent à l'origine de stress moral au sein de la profession [22], mais également de tristesse, culpabilité, frustration, anxiété, colère, irritabilité ou bien encore de remords [10].

4.2.2. Les facteurs influençant la réaction des vétérinaires

4.2.2.1. Le sexe

Dans l'étude d'U. Ogden, l'auteur décrit l'influence du sexe sur la tolérance face aux euthanasies de convenance. Les femmes interrogées acceptent moins facilement les euthanasies de convenance par rapport aux hommes qui sont plus tolérants. [22]

4.2.2.2. L'expérience des vétérinaires

L'étude menée par U. Ogden met en évidence que, plus les vétérinaires gagnent en expérience, moins ils sont dérangés à l'idée de pratiquer des euthanasies de convenance. En effet les étudiants vétérinaires et les vétérinaires tout juste gradués présentent plus d'attitudes négatives envers les euthanasies de convenance. Cependant, cela vient à s'inverser et leur tolérance s'agrandit au fur et à mesure de leur expérience. [15]

4.2.3. Un ressenti différent en fonction des euthanasies

D'après les études, certaines euthanasies de convenance seraient mieux tolérées par les vétérinaires que d'autres. Les vétérinaires interrogés lors de l'étude de D. Rathwell-Deault déclarent qu'il est plus facile pour eux de procéder à une euthanasie de convenance d'animaux gériatrique, par rapport à des animaux pédiatriques (82% contre 28%). De même il semble plus aisé de pratiquer cet acte pour des animaux errants (50%) ou des animaux de travail ne pouvant plus accomplir leurs fonctions (42%). [3]

4.2.4. Un dilemme au sein de la profession vétérinaire

Les euthanasies de convenance sont sources de dilemme au sein de la profession vétérinaire, mis en évidence lors de l'étude de D. Rathwell-Deault. Les vétérinaires peuvent avoir différentes perceptions de l'euthanasie de convenance et des impacts que celle-ci peut avoir (sur leur pratique et émotionnellement). Sur 14 vétérinaires interrogés, en acceptant une euthanasie de convenance, 8 considèrent que cela a un impact émotionnel négatif tandis que 3 considèrent que cela leur permet de garder un contrôle de la situation et 3 autres de garder une bonne relation avec leur client. A contrario en refusant une euthanasie de convenance, 13 considèrent que cela ne changera pas l'issue pour l'animal car le propriétaire trouvera un autre moyen de se débarrasser de l'animal, et 7 considèrent que cela a un impact positif sur l'éducation social des propriétaires. [3]

Le dilemme se retrouve également dans le choix d'accepter ou non la demande du propriétaire. Dans ces situations, le vétérinaire est partagé entre accepter la demande du propriétaire et le prioriser afin de garder une bonne relation avec lui, ou bien refuser et faire passer le bien-être de l'animal au détriment de sa relation avec le client.

4.2.5. Les pressions ressenties par les vétérinaires

4.2.5.1. Pression des propriétaires

Certains vétérinaires acceptent les euthanasies de convenance seulement pour s'assurer que l'animal ne sera pas tué par le propriétaire, et lui éviter une souffrance éventuelle. Ils acceptent alors de procéder à l'euthanasie pour ne pas se sentir coupable de la fin potentiellement tragique que pourrait avoir l'animal. [23] Cependant, un cercle vicieux pourrait se mettre en place et, en acceptant ce type de demande d'euthanasie, les vétérinaires craignent que cela encourage les propriétaires à considérer l'euthanasie comme une solution facile à un problème. [3]

4.2.5.2. Pression des employeurs

Dans les vétérinaires interrogés dans l'étude de V. Malvaso, 3 déclarent subir une pression de la part de leur employeur de procéder à des euthanasies de convenance alors que ces derniers y sont opposés. [1] De même, plusieurs vétérinaires questionnés dans l'étude de J. W. Yeates et D. C. J. Main déclarent avoir procédé à une euthanasie de convenance alors qu'ils souhaitaient la refuser suite à la pression de leur patron [23].

4.3. Risque de suicide dans la profession vétérinaire

Depuis les années 1940, les recherches dans de nombreux pays ont démontré que la profession vétérinaire fait partie des professions avec le plus fort taux de risque de suicide, taux trois à quatre fois supérieur à celui de la population générale dans certains pays et deux fois supérieur à celui des autres professions médicales. [22] [24]

4.3.1. Epidémiologie

Les études faites à l'étranger montrent que le taux de suicide dans la profession vétérinaire est compris entre 41,8 et 52,6% (sachant que le taux mondial moyen est de 11,6%) [1]. Les jeunes femmes vétérinaires seraient les plus à risque de difficultés mentales, d'anxiété et de suicide dans la profession.[1] [18]

4.3.2. Facteurs de risque

Dans son étude, V. Malvaso décrit plusieurs facteurs de risque de suicide au sein de la profession vétérinaire. Il existe tout d'abord des facteurs de risque généraux tels que les pensées suicidaires et tentatives de suicide antérieures, les troubles psychiatriques, l'isolement social. Mais il existe également des facteurs plus spécifiques à la profession vétérinaire comme l'accès et la maîtrise des agents médicamenteux ou encore l'impact de l'euthanasie. Le schéma suivant met en évidence les interactions entre les différents facteurs de risque de suicide dans la profession vétérinaire [figure 1, [1]].

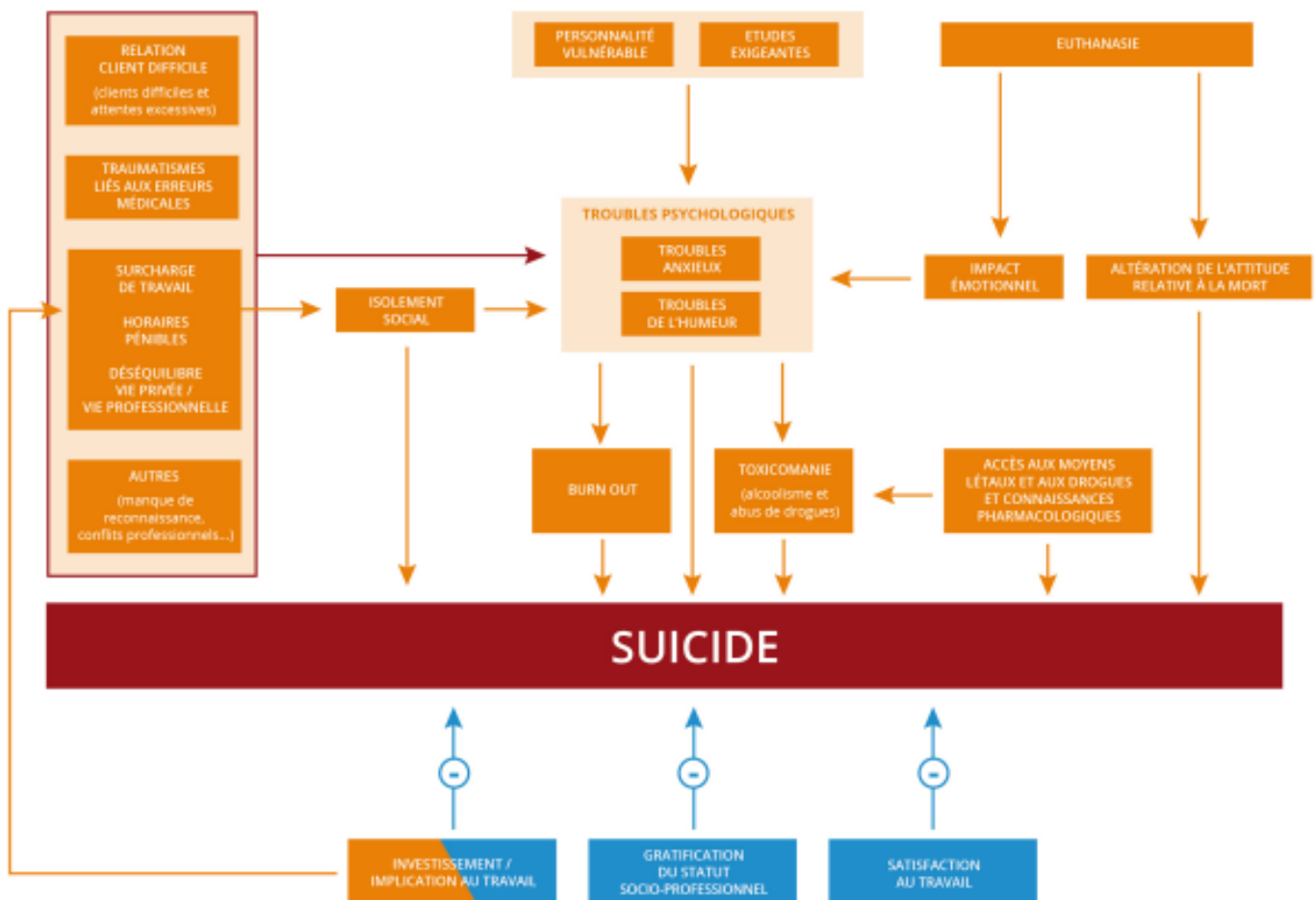


Figure 1 : Source : V. Malvaso, Interactions entre les différents facteurs de risque du suicide dans la profession vétérinaire.. [1]

D. J. Bartram et D. S. Baldwin expliquent dans leur étude que les idées suicidaires proviendraient de l'association entre le mode de vie stressant de la profession et les prédispositions individuelles. Les sentiments négatifs et situations stressantes vécues par les

vétérinaires (notamment le sentiment d'échec, la perte, l'humiliation) peuvent parfois être tels que ces derniers ne voient comme seule solution le suicide afin d'échapper à tout cela. [25]

4.3.2.1. Les idées suicidaires

À la suite de différentes études, 0,5 à 2% des praticiens vétérinaires ont reconnu avoir déjà effectué des tentatives de suicide, 16 à 27% avoir déjà envisagé de mettre fin à leurs jours et 30% avoir déjà eu des idées suicidaires (ce qui représente une prévalence quatre fois plus élevée par rapport à la population générale). [1]

4.3.2.2. Stress et trouble de l'anxiété

Dans une étude menée par D J. Bartram auprès de vétérinaires Britanniques, 50% des praticiens pourraient souffrir de troubles anxieux et un quart d'entre eux présenteraient des symptômes cliniques. Il met de plus en évidence que les femmes vétérinaires sont plus enclines aux troubles de l'anxiété et à la dépression, par rapport aux hommes. [24]

4.3.2.3. L'accès à des agents médicamenteux

L'accès à des moyens de suicide par les vétérinaires possède une forte influence sur le taux de suicide. Au sein de la profession, les praticiens ont accès à de nombreux produits chimiques et médicamenteux. Cet accès est, d'une façon générale, moins contrôlé qu'au sein de la profession médicale humaine ce qui favorise leur utilisation par les vétérinaires. L'étude de D. J. Bartram et D. S. Baldwin met en lumière que l'auto-intoxication est la méthode de suicide la plus utilisée, autant chez les hommes que les femmes vétérinaires (respectivement 76 et 89%). Les produits les plus utilisés sont les barbituriques. [25]

4.3.3. Familiarité avec la mort

Dans leur étude, D. J. Bartram et D. S. Baldwin décrivent la corrélation qu'il existe entre la pratique de l'euthanasie en exercice vétérinaire et leur habitude à la mort. Le fait de pratiquer plus ou moins fréquemment cet acte influe sur leur conceptualisation de la vie. Il ressort même de l'enquête que 93% des vétérinaires interrogés sont favorables à l'euthanasie médicalement assistée en médecine humaine. [25]

En outre, l'euthanasie est perçue par les vétérinaires comme un moyen de mettre un terme à la souffrance des animaux. Cette vision positive de l'euthanasie qui en découle a une

influence sur leur considération de la mort, notamment sur leur manière d'envisager le suicide. Ils auront tendance à voir cela comme un acte rationnel et une solution à leurs problèmes. [22]

5. Les stratégies mises en place par les vétérinaires pour faire face aux implications émotionnelles de l'acte d'euthanasie

5.1. Stratégie de gestion des émotions par le vétérinaire

Les procédures d'acte de fin de vie sont des moments émotionnellement intenses, autant pour le propriétaire que pour le vétérinaire praticien. Afin de se protéger psychologiquement, de nombreux vétérinaires mettent en place différentes stratégies, afin de s'isoler de la douleur du client durant une procédure d'euthanasie. Il y a un réel besoin de la part des vétérinaires de savoir prendre de la distance avec ces actes, afin de se préserver psychologiquement. [15]

5.1.1. L'influence des origines et du vécu du vétérinaire

Dans l'enquête P. Morris, il a été mis en évidence que l'enfance et les origines des vétérinaires interrogés avaient un impact sur leur éventuelle distance émotionnelle par rapport à l'acte d'euthanasie. En effet, certains vétérinaires interrogés expliquent que les barrières émotionnelles sont plus faciles à mettre en place lorsqu'ils viennent d'une zone rurale, ont grandi dans une ferme ou sont issus d'une culture dans laquelle la place de l'animal de compagnie est totalement différente. [10]

En conséquence, le fait d'avoir grandi avec une considération différente de la place des animaux de compagnie au sein d'un foyer permet au praticien de prendre plus facilement des distances émotionnelles lors de procédures d'euthanasie.

5.1.2. Mettre en place une distance émotionnelle avec l'animal

Une des premières stratégies possibles du vétérinaire est de mettre une distance émotionnelle vis-à-vis du patient qu'il a en face de lui, afin de se détacher sentimentalement du patient. En effet lorsqu'un vétérinaire éprouve de l'attachement à certains patients, il peut être difficile par la suite de pratiquer une euthanasie. Un des vétérinaires interrogés dans l'étude de P. Morris explique que certains vétérinaires se créent des barrières afin d'établir une distance émotionnelle avec les animaux. Ils essaient d'éviter de s'attacher à un animal pour lequel l'euthanasie semble évidente, notamment lorsqu'ils reçoivent un animal en consultation où il paraît évident que le propriétaire ne s'investira pas physiquement et financièrement dans les soins. Pour les vétérinaires novices, il peut être difficile au début de leur pratique de savoir prendre du recul et se détacher émotionnellement du cas et de l'animal [10].

De même dans l'étude de C.E Owens, certains vétérinaires déclarent contrôler leur implication émotionnelle durant une procédure d'euthanasie en évitant consciemment tout contact physique ou interaction avec l'animal. [20]

5.1.3. Utilisation de l'humour noir

Les participants à l'étude de P. Morris expliquent qu'ils ont souvent recouru à l'humour noir pour faire face à la mort et aux situations qui y sont liées. L'humour noir peut en effet être pour le vétérinaire une manière de normaliser certains actes que des personnes extérieures pourraient considérées comme horribles. Il en est de même dans de nombreux autres métiers qui ont souvent à faire avec la mort (médecins, officiers de police, anesthésistes, ...). [10]

Dans leur pratique de l'euthanasie, les vétérinaires peuvent par exemple utiliser de nombreuses blagues pour exprimer leur ressenti face à certaines situations ou certains propriétaires. Cela leur permet d'exprimer leur colère, leur tristesse, leur agacement, notamment lorsqu'il s'agit de procédure d'euthanasie compliquée (euthanasie de convenance, maltraitance animale, mauvais déroulé d'une euthanasie, etc.). Le fait d'avoir recours à l'humour noir dans ces situations leur permet d'éviter d'être hostiles envers les propriétaires. [10]

5.1.4. S'appuyer sur l'incertitude

S'appuyer sur l'incertitude quant à la réussite d'un traitement ou le pronostic vital de l'animal peut aider les vétérinaires à être plus confortable avec une décision d'euthanasie. En effet, l'avenir incertain des animaux face à la pathologie qu'ils présentent permet au praticien de justifier cet acte et de se sentir plus à l'aise avec la décision [10].

Il peut néanmoins rester difficile pour un vétérinaire d'accepter une euthanasie sans réel diagnostic de maladie terminale.

5.1.5. Créer des limites morales

Un autre moyen utilisé par les vétérinaires afin de créer des distances émotionnelles est de se comparer à la pratique de leurs confrères et de se déculpabiliser de certaines euthanasies. Par exemple se comparer au confrère qui accepte l'euthanasie d'un animal sans réellement chercher de solutions alternatives ou se lancer dans un traitement, ou au contraire au confrère qui pousse les traitements sur un animal et bascule dans l'acharnement thérapeutique. [10]

5.1.6. Se décharger sur le propriétaire

Les vétérinaires peuvent ressentir un inconfort émotionnel lié au dilemme que peut représenter une décision d'euthanasie.

Parfois, les vétérinaires blâment les propriétaires lorsqu'ils souhaitent prolonger au maximum l'espérance de vie de leur animal, par des interventions chirurgicales ou des traitements de soutien, contre leur avis médical. Il s'agit de cas pour lesquels les vétérinaires préféreraient euthanasier l'animal lorsqu'il y a une altération importante son bien-être. Le décalage du propriétaire par rapport à la perception de la condition de son animal peut présenter une source de stress moral pour le vétérinaire. Blâmer les personnes et rejeter la faute sur eux dans ces situations permet d'aider le vétérinaire à créer une distance émotionnelle. [10]

Il en est de même lors d'euthanasie pour lesquelles le vétérinaire peut blâmer le propriétaire par rapport à la mort de l'animal, comme lorsqu'il n'a jamais vacciné son animal ou qu'il amène l'animal à la clinique alors que la pathologie est à un stade trop avancé pour pouvoir être prise en charge médicalement. Rejeter la faute sur le propriétaire permet au vétérinaire de transférer sa culpabilité sur ce dernier. [10].

Certains vétérinaires essaient d'éduquer leur clientèle lorsque des euthanasies ont lieu pour des motifs qu'ils considèrent non légitimes et dont le propriétaire peut être responsable (par exemple des comportements agressifs à la suite d'une éducation mal effectuée). Par cette approche, le praticien espère que ces propriétaires ne commettront plus les mêmes erreurs s'ils reprennent un nouvel animal, et ainsi éviter de nouvelles euthanasies non justifiées.

5.1.7. Se décharger sur l'animal

Pour les praticiens, faire de leur mieux pour assurer le confort de l'animal lors de la procédure d'euthanasie leur permet de se sentir mieux dans leur décision et de se déculpabiliser. Les vétérinaires interrogés dans le cadre de l'enquête de P. Morris donnent quelques exemples de stratégies qu'ils mettent en place : offrir un dernier repas à l'animal, une dernière balade, leur parler durant la procédure. Cela leur permet de se concentrer sur la technique et la meilleure façon de faire les choses. [10]

Les vétérinaires se rassurent également en se disant qu'il est préférable d'accepter l'euthanasie plutôt qu'une mort douloureuse et/ou provoquée par le propriétaire. En effet il existe une peur et une pression des vétérinaires de ce côté-ci. Dans certains cas, les praticiens pensent qu'en refusant l'euthanasie le propriétaire abandonnera l'animal ou bien le tuera par ses propres moyens. De ce fait, procéder à l'euthanasie permet au vétérinaire de se déculpabiliser et de limiter la souffrance de l'animal.

5.1.8. Autres stratégies mises en place

Afin de prendre des distances émotionnelles avec les procédures d'euthanasie, les vétérinaires peuvent mettre en place de nombreuses autres stratégies, parfois propres à chacun.

Certains vétérinaires décident d'accentuer sur le positif et de considérer l'euthanasie comme une récompense. De nombreux vétérinaires perçoivent l'euthanasie comme un luxe pour les animaux car il s'agit d'un moyen de mettre fin à leur souffrance, malgré les dilemmes éthiques pouvant y être associés.

D'autres choisissent de mettre en place un rituel après chaque euthanasie, de chercher du soutien auprès de leurs familles ou de leurs amis, voire parfois auprès de groupes spécialisés pour les vétérinaires, ou encore de se faire aider par des professionnels de la santé mentale. De nombreux praticiens évacuent également le stress accumulé par le biais d'exercices physiques réguliers, d'habitudes de vie saine, ou de vacances. [10]

5.2. Soutien confraternel

5.2.1. Comité d'éthique national vétérinaire et Conseil de l'Ordre des vétérinaires

Afin d'aider les vétérinaires dans leur décision pour accepter une demande d'euthanasie, le Comité d'éthique National Vétérinaire propose un questionnaire en ligne dans le but d'aiguiller leur choix :

- *Les informations recueillies sont-elles exhaustives ?*
- *La nécessité de l'euthanasie est-elle claire et évidente ?*
- *Quelles sont les obligations professionnelles, législatives, réglementaires liées à la demande d'euthanasie ? Le comité d'éthique rappelle qu'en cas d'euthanasie prévue dans un contexte réglementaire le vétérinaire doit procéder à l'euthanasie sauf s'il est à même d'invoquer des motifs légitimes solidement étayés.*
- *Y a-t-il un conflit d'intérêt entre le demandeur, l'animal, d'autres intervenants ? la santé publique ? la santé publique vétérinaire ? la santé environnementale ? Le*

vétérinaire a le devoir de privilégier l'intérêt collectif et en premier lieu la santé publique.

- *Quelle est la qualité de vie de l'animal actuelle et future ? Est-il soumis à de grandes souffrances ? Le vétérinaire s'emploiera à lutter contre l'acharnement thérapeutique.*
- *Les solutions alternatives, si elles existent, ont-elles été envisagées ? Ces solutions sont à mettre en place par une action à la fois des pouvoirs publics et des professionnels concernés*
- *S'est-on efforcé d'appliquer le meilleur et d'éviter le pire ? [5]*

Ainsi, ce questionnaire permet au vétérinaire d'être en paix avec sa décision et de se décharger de la culpabilité ressentie quant à l'euthanasie effectuée.

En outre, le Conseil de l'Ordre des vétérinaires reste disponible si un praticien nécessite un conseil pour une situation difficile ou pour discuter d'un cas clinique afin de trouver une solution alternative si cela est possible. [5]

5.2.2. Groupes de soutien

Certains vétérinaires, en particulier aux Etats-Unis, ont mis en place des groupes de soutien afin de se soutenir mutuellement. Un vétérinaire américain a d'ailleurs mis en place le « *Euthanasia Support Folder* » sur une plateforme dédiée aux vétérinaires (le « *America Online's Veterinary Information Network* »). De ce fait, les vétérinaires sont libres de s'exprimer, en témoignant des euthanasies qu'ils ont réalisées, ainsi que des émotions et du stress qu'ils ont pu ressentir. [14]

5.2.3. Association vétérinaire

L'association Veto-entraide, créée en 1901 et reconnue d'intérêt général, a pour but d'aider les vétérinaires ainsi que les personnes de leur entourage (familles, amis, confrères). Des bénévoles sont à disposition par courriel ou téléphone afin d'aider les praticiens ou leurs proches, et de les écouter en fonction de leurs besoins. Ainsi les vétérinaires en ressentant le besoin peuvent librement s'exprimer et parler de leur ressentis face à des situations d'euthanasies. [26]

Ainsi, l'impact émotionnel d'une telle pratique chez les vétérinaires a été l'objet de nombreuses études aux Etats-Unis ainsi qu'au Canada, mais ce type d'étude n'a pour l'instant jamais été réalisé en France. Pourtant, le mal-être des vétérinaires au sein de la profession est une préoccupation grandissante, notamment à cause du taux de suicide quatre fois plus élevé que celui de la population générale. La pratique de l'euthanasie s'est révélée, lors de ces études, être un facteur favorisant le mal-être des praticiens. Mais l'impact émotionnel de celle-ci, à court voire à long terme, est encore méconnu en exercice canin en France.

Partie 2 : Etude qualitative

1. Objectifs

Nous avons choisi de mener une étude qualitative portant sur l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie chez les vétérinaires en exercice canin en France.

L'étude a été réalisée sous forme d'interviews. Les questions posées étaient des questions ouvertes, identiques pour tous les vétérinaires interrogés. Chaque interview s'est déroulée sous forme d'entretien et d'échange oral, le tout enregistré afin de pouvoir retranscrire chaque réponse le plus précisément possible. Nous avons choisi d'interroger seulement des praticiens généralistes.

L'objectif de cette étude est de pouvoir mettre en évidence l'impact émotionnel de cette pratique chez les vétérinaires en exercice canin en France, mais également d'en dégager les principales stratégies mises en place afin de s'en détacher émotionnellement.

2. Matériel et méthode

2.1. Personnes interviewées

Lors de cette étude, 10 vétérinaires praticiens canins exerçant en France ont été interviewés. Ces vétérinaires faisaient partie de 7 structures différentes, tous en pratique généraliste mais avec des clientèles différentes (zone urbaine et zone péri-urbaine). J'ai choisi volontairement des vétérinaires salariés ou associés, hommes et femmes, possédant des expériences différentes afin de disposer d'un panel hétérogène. Chaque vétérinaire interviewé possédait des formations différentes (diplôme d'internat, DE, CES) mais également une ancienneté différente (carrière allant de 1 à 35 ans). Les interviews se sont déroulées dans la majorité des cas directement sur le lieu d'exercice dans différentes régions (Rhône, Ain, Gard, Vaucluse, Drôme), une minorité en visioconférence. Les personnes ont accepté de participer à l'étude de manière volontaire, à la suite de stages ou par connaissance personnelle.

L'anonymat a été conservé pour chaque interview, afin qu'aucun jugement ne soit porté sur les informations recueillies et que chaque vétérinaire puisse s'exprimer librement à la suite des questions posées.

2.2. Interviews

Les questions posées ont été préparées à l'avance. Chaque vétérinaire interrogé a répondu aux questions dans un ordre variable, en fonction des échanges. Dans un premier temps il s'agissait d'exposer le ressenti général des praticiens face aux procédures de fin de vie. Les questions se voulaient plus précises par la suite, afin de mettre en évidence les situations d'euthanasie vécues plus difficilement et l'impact personnel qui pouvait y être liées. Enfin il s'agissait de mettre en évidence les moyens de protection utilisés par ces praticiens pour éviter de s'impliquer personnellement.

Les interviews se sont déroulées autour de 5 questions principales :

- Comment vivez-vous la pratique de l'euthanasie ?
- Est-ce que la pratique de l'euthanasie vous implique personnellement ? Mettez-vous en place d'éventuels moyens de protection ? Si oui, lesquels ?
- Est-ce que certains types d'euthanasies sont (plus particulièrement que d'autres) sources de stress ou de souffrance morale ? Si oui lesquelles ?
- Est-ce que certaines euthanasies ne vous posent aucun problème ? Si oui dans quel cas ?
- Est-ce que vous avez pu remarquer un impact à court ou long terme de la pratique de certaines euthanasies sur vous ?
- Est-ce que selon vous le soutien confraternel est un élément important lorsque l'on pratique régulièrement des euthanasies ?

2.3. Matériel

Lors de chaque interview, une version papier des questions posées était présentée au vétérinaire interrogé. Durant les échanges des notes informatiques ont été prises, et les interviews étaient enregistrées à l'aide d'un téléphone personnel en mode dictaphone afin de retranscrire avec le plus d'exactitude possible les informations échangées. Puis à la suite des interviews, chacune a été retranscrite intégralement sur un ordinateur personnel.

2.4. Méthode d'analyse des données

Les données ont été analysées à l'aide d'une méthode d'analyse thématique [27] [28]. Les 10 interviews retranscrites ont été étudiées avec précision, afin de mettre en avant les idées communes et d'établir un plan détaillé.

Dans un premier temps, il s'agissait de faire un premier constat des principaux sentiments ressentis par les vétérinaires lors de la pratique d'une euthanasie. Ensuite, nous avons étudié et mis en évidence les différents paramètres influençant le vécu émotionnel des praticiens face à une euthanasie. L'impact de cette pratique chez les différents vétérinaires interrogés, ainsi que les moyens de protection que ces derniers pouvaient mettre en place ont par la suite été étudiés. Enfin, les vétérinaires ont expliqué l'importance du soutien confraternel en tant que source de soutien émotionnel dans cette pratique récurrente de l'euthanasie.

3. Résultats

3.1. Les principaux sentiments ressentis

Les différentes interviews menées ont permis de mettre en évidence une pluralité de sentiments ressentis par les vétérinaires durant une procédure d'euthanasie, mais également après celle-ci. Ces sentiments ont été exprimés librement par les vétérinaires à travers les questions posées mais également les situations exposées et les exemples donnés.

A la suite de l'analyse des 10 interviews, il s'avère que les sentiments suivants sont revenus en majorité :

- Le soulagement
- La tristesse
- La culpabilité
- La colère

Mais ces sentiments sont dépendants de plusieurs facteurs et varient en fonction des situations et des individus.

3.2. Un vécu émotionnel différent selon les euthanasies

Afin d'établir un premier constat sur l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie chez les vétérinaires en exercice canin en France, la première question posée concernait la manière dont ces derniers vivaient cette pratique, de manière générale. Il est ressorti des interviews que la manière dont les praticiens vivaient une procédure d'euthanasie était différente en fonction des patients, des motifs d'euthanasies, du déroulé de la procédure, et ont ainsi fait part d'un grand nombre d'exemples.

Cette question a permis de faire un lien indirect avec les questions portant sur les types d'euthanasies pouvant représenter une source de stress plus importante, et à contrario celles qui étaient susceptibles de ne poser aucun problème.

3.2.1. Le ressenti général des vétérinaires

De manière générale, les procédures d'euthanasies ne sont jamais un acte qui réjouit les praticiens. La majorité s'accorde sur le fait que ce n'est pas un acte anodin, même si malheureusement c'est une procédure fréquente dans la profession. La plus grande partie des vétérinaires interrogés expliquent qu'ils ne se sont jamais vraiment habitués à cette pratique malgré leur ancienneté, et que la majeure partie des euthanasies reste toujours émotionnellement difficile pour eux.

Un vétérinaire explique que son ressenti est surtout influencé par l'émotion des propriétaires. En effet le fait de percevoir et ressentir la tristesse des personnes face à lui a un impact plus important que d'effectuer l'acte en lui-même.

Un autre vétérinaire interrogé affirme à contrario qu'il arrive à bien vivre cette pratique de manière générale, et que ce n'est pas un acte qui lui pose soucis.

3.2.2. Selon les motifs d'euthanasie

A la suite des interviews, il a été possible de regrouper plusieurs motifs d'euthanasie étant source de souffrance morale et/ou de stress pour les praticiens interrogés.

3.2.2.1. Les euthanasies par nécessité médicale

Étaient considérées comme euthanasie par nécessité médicale les euthanasies réalisées à la suite d'une pathologie aiguë ou chronique pour laquelle le pronostic vital de l'animal est sombre ; ou des suites d'un traumatisme sévère.

Durant les interviews, il a plusieurs fois été évoqué le sujet des euthanasies par nécessité médicale. Selon les personnes interrogées, ces dernières pouvaient se révéler plus ou moins source de souffrance morale en fonction des patients. Lorsqu'il s'agissait d'un patient suivi à la clinique depuis longtemps, ces procédures pouvaient être particulièrement difficiles pour le vétérinaire. Tristesse et frustration, étaient les sentiments en majorité ressentis dans ce cas de figure. En effet un attachement et un lien se sont créés entre le vétérinaire et l'animal, mais également avec le propriétaire, et ce lien affectif influençaient le ressenti du praticien. Un vétérinaire a raconté que dernièrement il avait dû procéder à l'euthanasie d'un chat de 16 ans, qu'il suivait depuis ses deux mois d'âge et appartenant à un client qu'il connaissait depuis des années, pour lequel une maladie rénale chronique avait été diagnostiquée quelques années auparavant. Pour lui, la proximité qu'il avait avec ces clients qu'il voyait régulièrement depuis des années et le fait d'avoir suivi ce chat depuis qu'il était chaton a rendu cette euthanasie plus difficile et lui a provoqué une plus grande tristesse. Il a même expliqué que le fait d'évoquer à nouveau ce sujet l'attristait encore profondément.

En revanche, lors d'euthanasies par nécessité médicale d'animaux très peu suivis à la clinique, voire pas du tout, certains vétérinaires expliquaient que cela rendait l'acte plus facile, étant donné que ce lien n'a pas été créé. Un des vétérinaires interrogés a fait la distinction entre

pratiquer une euthanasie d'un animal qu'il suivait depuis des années et pratiquer une euthanasie d'un animal qu'il n'a que très peu suivi. Pour lui, l'impact est complètement différent.

Cependant, si on s'affranchissait du lien pouvant exister entre le vétérinaire et le patient, certains vétérinaires ressentaient plutôt du soulagement lors de ces euthanasies. En effet, lorsqu'il s'agit d'euthanasies par nécessité médicale, le pronostic vital de l'animal est souvent très sombre. Pour certains vétérinaires, le fait d'avoir un moyen de mettre un terme aux souffrances de ces animaux leur provoquaient un soulagement. Un vétérinaire explique que dans ce cas de figure, le fait de savoir que le pronostic vital de l'animal est sombre et que malheureusement il n'y a pas de solution pouvant être proposée face à la pathologie présentée permet de se sentir plus à l'aise avec l'euthanasie pratiquée.

3.2.2.2. Les euthanasies de fin de vie

Étaient considérées comme euthanasie de fin de vie les euthanasies d'animaux âgés ne possédant aucune pathologie aiguë ou chronique connue, mais dont le confort de vie était altéré. Tout comme les euthanasies par nécessité médicale, le ressenti de certains vétérinaires sur ce type d'euthanasie était différent selon le suivi de l'animal à la clinique. Un des vétérinaires interrogés révèle que lorsqu'il reçoit un animal qui n'a presque jamais été médicalisé et que les propriétaires prennent un rendez-vous pour une euthanasie de fin de vie, il a plus de facilité à accepter cet acte. En revanche effectuer une procédure d'euthanasie sur un animal qu'il suit depuis longtemps à la clinique n'est jamais facile et il sera plus à même de ressentir de la tristesse.

3.2.2.3. Les euthanasies de convenance

Les euthanasies de convenance étaient celles qui ont été unanimement citées par les praticiens comme étant le plus souvent source de stress et/ou de souffrance morale. Il s'agissait selon eux des euthanasies les plus difficiles à pratiquer. Le fait que le patient soit connu ou non à la clinique n'avait pas d'influence sur le vécu. La plupart des vétérinaires interrogés ont tenu à se justifier sur ce type d'euthanasie en expliquant qu'avant d'accepter une euthanasie de convenance ils avaient essayé avec les propriétaires de trouver une autre solution. Cependant lorsqu'une euthanasie de convenance demandée ne pouvait être évitée (pression du propriétaire, pression des patrons, devenir incertain de l'animal, autres solutions au problème qui n'ont pas fonctionnées...) certains des praticiens interrogés ont déclaré ressentir de la culpabilité et de la colère à effectuer cet acte. Ce sentiment découlait d'une impression d'échec et d'impuissance à ne pas avoir réussi à éviter cette situation malgré toutes les autres possibilités de prise en

charge proposées. Certains des praticiens ont même évoqué le sentiment de manquer à leur devoir de vétérinaire, qui est selon eux de tout mettre en œuvre pour sauver l'animal.

Une des vétérinaires interrogés raconte la culpabilité qu'elle a ressentie lorsqu'elle a dû euthanasier une jeune chienne Pitbull de 3 ans pour des raisons comportementales. En effet malgré toutes les solutions qu'elle avait essayé de mettre en place comme les cours d'éducation, la médicalisation, une consultation chez une consœur spécialisée en comportement, le comportement de la chienne n'a fait qu'empirer à tel point que même une adoption n'aurait pas été envisageable. Elle a ainsi accepté à regret cette euthanasie.

Un autre des praticiens a exprimé sa tristesse lorsqu'il a dû effectuer une euthanasie de convenance sur un jeune chaton de quelques semaines issu d'une portée non désirée. La pression de son patron ainsi que du propriétaire l'a poussé à accepter cette euthanasie qui allait à l'encontre de ces valeurs. Il raconte même se sentir encore coupable d'avoir procédé à l'euthanasie d'un si jeune chaton et de ne pas avoir réussi à s'affirmer face au propriétaire et même son patron.

3.2.3. Selon le déroulé de la procédure d'euthanasie

Pour les vétérinaires, chaque euthanasie est différente et le contexte dans laquelle se déroule celle-ci influence fortement le ressenti du vétérinaire. En fonction du contexte, l'influence peut être positive, par exemple en permettant au vétérinaire de se déculpabiliser à la suite de l'euthanasie ; ou négative, par exemple en accentuant la tristesse ou la colère ressentie. Le tableau ci-dessous met en évidence plusieurs facteurs ressortis lors des interviews qui ont influencé le vécu d'une procédure par le vétérinaire.

Tableau I : Contexte et facteurs influençant le vécu du vétérinaire face à une procédure d'euthanasie

Influence positive	Influence négative
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des propriétaires durant l'acte - Remerciements et gratitude des propriétaires après la procédure 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des propriétaires durant l'acte - Présence d'enfants durant la procédure - Mauvais déroulé d'une procédure d'euthanasie (réactions paradoxales de l'animal, accès veineux impossible, etc.) - L'indifférence des propriétaires - Identification du vétérinaire à la situation ou au propriétaire.

Au cours des interviews, certains vétérinaires ont expliqué que, lorsqu'ils avaient en face d'eux des propriétaires totalement indifférents durant une procédure d'euthanasie, cela la rendait plus difficile et stressante. En effet se retrouver face à une personne dont la mort de leur animal leur semble banale et ne leur procure aucune émotion, provoquait chez eux un sentiment de colère et d'incompréhension. Une vétérinaire interrogée raconte avec tristesse la fois où les propriétaires d'une chienne de 15 ans qui avait une tumeur mammaire (pour laquelle ils n'ont jamais souhaité opérer) sont venus l'euthanasier. Les propriétaires à peine rentrés dans la salle lui ont clairement exprimé leur souhait d'euthanasie car la chienne s'était dégradée à la maison. Sans même lui laisser le temps de parler avec eux, ils ont laissé la chienne dans la salle en lui expliquant de procéder à l'euthanasie et sont partis après avoir payé, sans même dire au revoir à la chienne. La vétérinaire exprime alors sa peine et la colère qu'elle a ressentie face à l'insensibilité et l'indifférence des propriétaires de la chienne.

Certains des vétérinaires interrogés ont quant à eux rapporté que lorsque des propriétaires ou des contextes d'euthanasie leur rappelaient un vécu personnel (âge du propriétaire, situation personnelle proche de celle du client, etc.) l'impact que celle-ci a sur eux est plus important. En effet par cette identification personnelle, les vétérinaires effectuaient un report émotionnel et les émotions ressenties (tristesse, frustration, colère) sont décuplées.

Un des vétérinaires a lui déclaré que la présence d'enfants durant une procédure d'euthanasie était le seul paramètre qui pouvait l'attrister à effectuer l'acte.

3.3. Un vécu émotionnel et une implication différente en fonction du vétérinaire

3.3.1. L'influence du sexe et de l'âge du praticien

A la suite des différentes interviews effectuées, il est ressorti que le vécu et l'implication vis-à-vis d'une procédure d'euthanasie étaient différents en fonction du vétérinaire lui-même. En effet, les femmes vétérinaires interrogées s'impliquaient de manière plus importante durant une procédure d'euthanasie (empathie, soutien et accompagnement du propriétaire, accompagnement de l'animal) et avait un vécu émotionnel plus fort que les hommes vétérinaires. Elles étaient plus aptes à ressentir des émotions telles que la tristesse, la colère ou la culpabilité.

De même, les jeunes vétérinaires vivaient cette pratique plus difficilement que les vétérinaires avec plus d'ancienneté. Un vétérinaire avec plus de 20 ans d'ancienneté a déclaré que même si avec le temps et l'expérience il arrivait à prendre une plus grande distance émotionnelle avec une procédure d'euthanasie, ce n'est pas pour autant qu'il avait réussi à s'y habituer.

3.3.2. L'implication personnelle des vétérinaires dans la pratique de l'euthanasie

Tout au long des interviews, il s'est révélé que tous les vétérinaires ne s'impliquaient pas de la même manière durant une procédure d'euthanasie. Certains des praticiens ont évoqué leur implication personnelle dans une procédure d'euthanasie via l'importance de prendre le temps avec les propriétaires et de les accompagner dans le début de leur deuil. Cette implication découle du fait que les animaux de compagnie possèdent une place de plus en plus importante au sein du foyer, et donc que la perte d'un animal qui a partagé une partie de leur vie est toujours difficile. Certains vétérinaires ayant compris cela préféraient leur laisser le temps de dire au revoir à leur animal (qu'ils souhaitent rester ou non durant l'acte) et d'effectuer la procédure à leur rythme. Une des vétérinaires explique qu'elle essaie toujours de se mettre à la place du propriétaire qui euthanasie son animal afin de lui offrir les derniers meilleurs moments avec lui, et de s'adapter à tous les propriétaires, même si cela n'est jamais facile.

A l'inverse, certains des vétérinaires expliquent ne s'impliquer qu'un minimum durant une pratique d'euthanasie, afin de se protéger en priorité. Par exemple, ils vont essayer à minima

d'être empathique avec le propriétaire mais de toujours respecter la durée qui était prévue sur le planning. C'est une manière pour eux d'effectuer la procédure mécaniquement sans trop s'impliquer.

3.4. L'impact de la pratique de l'euthanasie chez le vétérinaire, à court et long terme

3.4.1. La charge émotionnelle

Le fait de percevoir les émotions des propriétaires lors d'une procédure d'euthanasie peut entraîner une charge émotionnelle intense chez les vétérinaires. En effet, accompagner les propriétaires dans leur processus de deuil, savoir faire face à leurs émotions et leurs souffrances, représente une charge émotionnelle récurrente pour les praticiens.

Certains vétérinaires décrivent que lorsqu'ils s'investissent émotionnellement durant une procédure d'euthanasie (empathie, soutien des propriétaires) ils ressentent par la suite une fatigue importante perdurant sur le reste de la journée, voire parfois pendant plusieurs jours. Cette fatigue influe sur leur humeur et parfois même sur la relation avec les clients. Un vétérinaire dit avoir remarqué que, après une euthanasie durant laquelle la charge émotionnelle était intense, la relation avec les autres clients sur la journée peut être différente. Il s'implique involontairement moins sur le plan social durant la consultation (moins de conversation avec les propriétaires par exemple) et se concentre davantage sur le côté purement médical et l'animal.

3.4.2. Les troubles de l'anxiété

À la suite d'une charge émotionnelle importante, des troubles de l'anxiété peuvent par la suite se développer chez les praticiens. Pour certains vétérinaires, une sensation d'anxiété peut perdurer au-delà de la procédure d'euthanasie, parfois pendant plusieurs jours. Cette anxiété est toujours liée à une euthanasie pratiquée lorsque le vétérinaire n'était pas en paix avec sa décision, par rapport à l'attitude des propriétaires ou au mauvais déroulé de la procédure.

Une des vétérinaires interrogés décrit une anxiété chronique apparue il y a plusieurs mois à la suite d'une euthanasie de convenance qu'elle n'a pas pu éviter à cause de la pression de son patron. Depuis, elle explique l'apparition de cauchemars en lien avec cette euthanasie, un stress plus important au travail, et un seuil de colère plus bas qu'habituellement.

3.4.3. Un impact sur leur relation avec leur entourage

Au-delà de l'impact que la pratique de l'euthanasie peut avoir sur les praticiens eux-mêmes, certains vétérinaires ont remarqué la manière dont cette pratique récurrente avait déjà pu impacter la relation avec leurs proches (familles, conjoint(e)s, amis). Certains des praticiens expliquent que lorsqu'ils ont effectué une procédure d'euthanasie émotionnellement intense durant leur journée de travail, ils ont remarqué par la suite une répercussion sur leur humeur générale et une dégradation de la relation avec leur entourage la fin de la journée. Certains font part d'une susceptibilité et une irritabilité plus importante, d'autres rapportent être moins avenants et avoir tendance à se renfermer sur eux-mêmes, ou encore pleurer dès qu'on leur parle de leur journée.

3.5. Les moyens de protection mis en place par les vétérinaires

3.5.1. Prendre de la distance avec l'animal et le propriétaire

Afin de se protéger émotionnellement d'une pratique récurrente de l'euthanasie, les vétérinaires tentent de prendre de la distance avec les propriétaires mais également l'animal. Certains praticiens essaient de se détacher émotionnellement de l'animal et de l'attachement qu'ils peuvent avoir pour lui, afin de le considérer seulement comme un simple patient. Ils essaient de considérer l'animal devant eux seulement comme un cas médical, en mettant de côté l'affectif. Un vétérinaire explique que lorsqu'on lui apporte un animal pour une décision de fin vie, il n'essaie de prendre en considération que le cas médical qu'il a devant lui en mettant de côté tous les autres facteurs qui pourrait l'influencer (âge de l'animal, suivi du patient à la clinique, etc.). Il remarque qu'en faisant cela il arrive à mettre des barrières plus facilement et que l'impact émotionnel est par conséquent moins important.

Certains vétérinaires essaient également de se détacher du propriétaire et de ne pas laisser leurs sentiments ou jugements interférer durant ces procédures, notamment lorsqu'il s'agit de l'euthanasie d'un animal d'un de leur proche. Cela leur permet d'être le plus objectif possible dans leur décision et de se préserver personnellement de toute émotion qu'il pourrait ressentir (tristesse, colère). Une vétérinaire raconte que lors des procédures d'euthanasie, l'un des mécanismes de protection qu'elle met en place est de mettre des barrières avec le propriétaire et les émotions qu'il ressent à ce moment-là, afin que les émotions du propriétaire ne l'impactent pas.

3.5.2. Utiliser l'humour noir

De nombreux vétérinaires utilisent l'humour noir pour parler de leurs cas et des euthanasies qu'ils ont effectué. Cet humour leur permet de prendre de la distance avec la situation vécue et de masquer les réelles émotions ressenties. Il peut concerner l'animal en lui-même, mais aussi le propriétaire, une anecdote de la procédure, etc. C'est un humour qui est utilisé seulement entre confrères et/ou avec leurs assistants. Certains vétérinaires ont tendance à décrire avec humour et sarcasme la situation à laquelle ils ont eu à faire. Par exemple, que la condition de l'animal sera meilleure une fois mort au vu l'état dans lequel le propriétaire l'a amené à la clinique, par rapport au portrait et à la personnalité du propriétaire qui sort de l'ordinaire, ou encore la réaction de l'animal après l'injection des anesthésiants ou de l'euthanasiant. C'est une manière pour certains vétérinaires d'avoir un détachement avec la situation et de ne pas se laisser submerger par les émotions.

3.5.3. Justifier une euthanasie en remettant la faute sur le propriétaire

Afin de se déculpabiliser après une procédure d'euthanasie et de justifier celle-ci, certains praticiens remettent la faute sur le propriétaire. Cela arrive notamment lorsque le vétérinaire euthanasie un animal qui arrive dans un état clinique relevant presque de la maltraitance animale, ou bien dont les propriétaires ne souhaitent pas dépenser leur argent dans les soins de leur animal. Un des vétérinaires raconte dans cette idée l'exemple malheureusement récurrent des propriétaires qui arrivent en voiture de luxe sur le parking de la clinique mais qui ne dépenseront pas un centime pour sauver leur animal si des alternatives peuvent être trouvées

à l'euthanasie. Pour lui, ce sont les situations les plus frustrantes et pour lesquelles il ne se sent jamais fautif car il redirige la colère et la culpabilité ressentie sur le propriétaire. Il explique que ce n'est pas à lui de se sentir coupable mais plutôt au propriétaire qui ne daigne pas sortir un centime pour son animal.

3.6. Le soutien confraternel, source de soutien émotionnel

La pratique de l'euthanasie étant récurrente chez les praticiens et pouvant avoir un impact émotionnel conséquent, le soutien confraternel peut se révéler être une importante source de soutien émotionnel. La majorité des praticiens interrogés lors de cette enquête en ont fait part durant les interviews.

3.6.1. Au sein de la clinique vétérinaire

La présence de collègues de travail permettant de discuter de certaines euthanasies ayant été vécues plus difficilement que d'autres s'est révélée être un élément important lors des interviews. Pour les vétérinaires, le fait de pouvoir échanger avec les autres vétérinaires les assistants présents dans la clinique leur permet d'évacuer plus facilement les émotions ressenties. Certains vétérinaires expliquent que le fait de pouvoir partager avec un de ses collègues sur une euthanasie pratiquée si ce dernier a déjà vécue une situation similaire leur permet de se sentir soutenu et compris.

Une des vétérinaires explique que pendant des procédures d'euthanasie émotionnellement difficile, elle apprécie pouvoir en discuter avec ses collègues présents à la clinique (assistants et vétérinaires) lorsqu'elle sort de sa salle de consultation pour laisser le propriétaire seul avec son animal ou aller chercher les injections. Cela lui permet d'évacuer le trop plein d'émotions qu'elle a pu accumuler et d'éviter que ses émotions ne sortent devant le propriétaire.

Un vétérinaire explique lui que le fait de pouvoir discuter avec un collègue d'une situation d'euthanasie avec lequel il n'est pas en paix lui permet de se déculpabiliser lorsqu'il voit le soutien que peuvent lui apporter ses collègues et les échanges sur les situations d'euthanasie qui ont été difficiles pour eux.

3.6.2. Groupes d'entraide

A une échelle plus grande que celle de la clinique, plusieurs groupes de soutien existent désormais sur les réseaux sociaux. Ce sont des groupes privés entre vétérinaires qui ne se connaissent pas pour la plupart, mais qui peuvent échanger librement sur les cas cliniques reçus en général mais également les situations d'euthanasie ayant eu un impact émotionnel important sur eux. Plusieurs des praticiens ont fait part de leur implication dans ses groupes d'entraide, notamment lorsqu'ils ont fait face à un cas d'euthanasie qui les a bouleversés. Le fait de décrire la situation, d'expliquer le cas clinique, d'exprimer leur ressenti, leur permet de se libérer de leurs émotions. De plus, cela leur permet de pouvoir obtenir l'avis objectif d'autres vétérinaires, d'échanger avec des vétérinaires ayant vécu une situation similaire, et de se sentir soutenu.

Un des vétérinaires explique l'importance pour lui de ce type de groupe, sur lesquels il est très actif, car cela lui permet de se rendre compte qu'il n'est pas tout seul à expérimenter des procédures d'euthanasie émotionnellement difficiles. Cela lui permet d'exprimer ouvertement ses émotions ressenties, sans se sentir jugé en contrepartie. Il est également le premier à soutenir ses confrères qui publient sur ce type de groupe.

Un des vétérinaires explique que ces groupes d'entraide sont vraiment important dans le soutien confraternel de la profession. Cela peut en effet aider certains praticiens introvertis à exprimer leurs émotions par écrit, et ainsi éviter que le trop plein d'émotions ne provoquent des burn-out.

4. Discussion

4.1. Objectifs expérimentaux

L'objectif de cette étude était d'étudier l'impact émotionnel que la pratique de l'euthanasie pouvait avoir sur les vétérinaires en exercice canin en France. En effet, il existe encore très peu de données à ce sujet en France, même si de plus en plus d'études mettent en évidence la détresse psychologique de certains vétérinaires au sein de la profession, due à la surcharge de travail, la pression des propriétaires, leur identification à des personnes vénales.

J'ai donc choisi d'effectuer un premier état des lieux auprès de 10 vétérinaires sur leur vécu de la pratique de l'euthanasie afin de mettre en évidence l'impact émotionnel que celle-ci pouvait avoir sur eux. Les données obtenues tout au long des interviews ont ainsi permis de démontrer qu'il existe un réel impact de cette pratique, que ce soit à court ou long terme.

4.2. Limites de l'étude

Durant cette étude, seulement des vétérinaires exerçant en pratique canine ont été interrogés, au sein de 7 structures différentes. Cela ne constitue pas un échantillon représentatif de la population globale des vétérinaires canins, mais le choix était de privilégier des interviews qualitatives afin de laisser les vétérinaires s'exprimer librement. Je ne me suis pas intéressé aux structures spécialisées ayant des services de médecine interne, de cancérologie ou d'urgentologie dans lesquels les vétérinaires sont également amenés à faire face à de nombreuses euthanasies. Les vétérinaires ont été choisis sur la base du volontariat car il s'agit d'un sujet personnel et il n'était pas envisageable d'obliger des praticiens à s'exprimer sur ce sujet et de les obliger à livrer leur sentiments.

4.3. Comparaison avec les données de la littérature

4.3.1. Les principales émotions ressenties par les vétérinaires à la suite d'une procédure d'euthanasie

Les données de la littérature et les différentes interviews menées s'accordent sur le fait que les principales émotions ressenties par les vétérinaires à la suite d'une procédure d'euthanasie sont des émotions négatives. Dans les deux cas, les émotions dominantes sont les suivantes : tristesse, colère et culpabilité. Très peu de vétérinaires ont fait part d'émotions positives, hormis le soulagement.

4.3.2. Un impact émotionnel dépendant de plusieurs facteurs

4.3.2.1. Un impact différent en fonction du sexe et de l'âge du vétérinaire

Que ce soit dans les données de la littérature ou durant les interviews menées, l'impact émotionnel de l'euthanasie est différent en fonction du sexe et de l'âge du vétérinaire. Les femmes sont plus fortement impactées par cette pratique, car elles ont tendance à s'impliquer plus que les hommes. Elles seraient ainsi plus à risque de développer des troubles psychologiques par la suite : anxiété, stress post-traumatique, dépression, détresse émotionnelle.

De même, il s'avère que les jeunes vétérinaires sont également plus impactés par cette pratique que les vétérinaires plus âgés, et seraient ainsi plus à même de ressentir de la tristesse ou de la colère à la suite d'une euthanasie.

4.3.2.2. Un impact différent en fonction du type d'euthanasie

En fonction du type d'euthanasie pratiquée, l'impact émotionnel n'est pas le même pour les vétérinaires. Chaque euthanasie est différente et ce n'est jamais une procédure qui est pratiquée avec facilité par les praticiens. Cependant, certaines euthanasies posent moins de problème à pratiquer que d'autres. C'est le cas par exemple des euthanasies de fin de vie d'un animal, ou dont le pronostic vital est engagé. Les alternatives à ces euthanasies sont moindres et la marge avec l'acharnement thérapeutique est faible, ce qui justifie médicalement la pratique de l'euthanasie. Le praticien, en accord avec lui-même, est moins à même de ressentir de la culpabilité. Cependant lorsqu'il s'agit d'un animal suivi depuis très longtemps à clinique et qu'un lien affectif est créé avec lui, cela peut influencer sur le ressenti et le vécu de la procédure pour le vétérinaire en accentuant la tristesse et la frustration ressentie.

Durant les interviews tout comme dans les données de la littérature, il a été mis en évidence que les euthanasies de convenance sont en majorité celles à l'origine de souffrance morale et de stress pour les vétérinaires. Le fait de devoir accepter ce type d'euthanasie à cause de la pression exercée par les propriétaires ou par leur patron engendre beaucoup de culpabilité et de frustration chez le praticien.

4.3.2.3. Un impact différent en fonction du propriétaire et du contexte

De même que l'impact émotionnel dépend du vétérinaire et du type d'euthanasie pratiquée, il dépend également du propriétaire et du contexte de l'euthanasie. La littérature et les praticiens interrogés décrivent qu'en fonction de l'implication du propriétaire dans

l'euthanasie, des personnes présentes, du bon déroulé de la procédure, le vécu du vétérinaire ne sera pas le même.

4.3.3. L'impact émotionnel et les conséquences à court et long terme de la pratique de l'euthanasie

4.3.3.1. La charge émotionnelle

Durant une procédure d'euthanasie, le vétérinaire doit faire face aux émotions du propriétaire et appréhender les réactions que celui-ci est susceptible d'avoir. La littérature décrit que la charge émotionnelle durant ces procédures est souvent très intense et peut, sur un long terme, être à l'origine d'un épuisement émotionnel des vétérinaires. Cet épuisement fait suite à l'implication souvent importante des praticiens dans l'aide qu'ils apportent aux propriétaires, notamment dans la gestion de leurs émotions et de leur deuil. Ces données ont pu être corrélées au dire de certains praticiens durant les interviews, qui décrivent une fatigue émotionnelle importante à la suite de certaines euthanasies. Cette fatigue peut influencer par la suite leur relationnel avec les autres clients sur la journée et leur entourage (susceptibilité et irritabilité plus importante, diminution de l'empathie, etc.)

4.3.3.2. La détresse émotionnelle

La littérature décrit un impact important de cette charge émotionnelle sur un long terme. A cause du stress récurrent que peut représenter certaines euthanasies ainsi que les émotions négatives associées et vécues de manière persistantes, de nombreux vétérinaires souffrent par la suite de troubles psychologiques importants. Ces troubles sont la conséquence d'une détresse émotionnelle et sont caractérisés en majorité par de la dépression et de l'anxiété chronique. Les principaux symptômes qui ont été mis en évidence sont des cauchemars, des troubles du sommeil, une irritabilité plus importante, une baisse de l'estime de soi. La littérature fait également le lien entre ces symptômes et les conséquences d'un stress post-traumatique.

Durant les interviews, seule minorité de vétérinaires a révélé ressentir une anxiété pouvant perdurer plusieurs jours après une euthanasie ayant eu un impact émotionnel important sur eux, ou bien souffrir de cauchemars et de troubles du sommeil.

Une détresse émotionnelle peut malheureusement conduire les praticiens vétérinaires à toute sorte de dérive, notamment la toxicomanie, la dépression, l'aliénation familiale, et dans les cas le plus grave les conduire au suicide.

4.3.4. Les stratégies de protection mises en place par les vétérinaires pour faire face aux implications émotionnelles de l'acte d'euthanasie

La littérature et les différents praticiens interrogés font part de plusieurs stratégies de protection. Celles-ci leur permettent de prendre de la distance avec la situation, de contrôler leurs émotions et de se protéger émotionnellement de l'acte d'euthanasie.

L'une des stratégies la plus souvent utilisée par les vétérinaires est de mettre de la distance émotionnelle avec l'animal mais également le propriétaire durant la procédure. Cette distance émotionnelle leur permet d'éviter que le lien affectif qui peut exister avec l'animal ou le propriétaire influence la procédure, en s'impliquant personnellement. Cela peut tout de même être parfois difficile car les vétérinaires peuvent avoir un lien affectif important avec certains patients, leur empêchant de mettre en place des barrières suffisantes pour les protéger.

D'autres stratégies sont également évoquées à plusieurs reprises, comme le fait d'utiliser l'humour noir afin de dédramatiser une procédure d'euthanasie ou de décharger sa culpabilité et sa colère sur le propriétaire et/ou l'animal.

Chaque stratégie mise en place est propre au vétérinaire et à sa personnalité. En fonction des vétérinaires interrogés, ces stratégies sont plus ou moins efficaces et permettent à certains de vivre avec plus de recul les procédures d'euthanasies jusqu'à leur permettre de ne plus s'impliquer personnellement durant l'acte. La littérature démontre qu'un jeune vétérinaire diplômé aura plus de mal à mettre en place des moyens de protection au début de sa pratique, et que ces derniers seront mis en place au fur et à mesure de sa pratique.

4.3.5. L'importance du soutien confraternel

L'importance du soutien confraternel est un élément presque indispensable pour les vétérinaires pratiquant en exercice canin. Ce soutien est particulièrement important lors d'une pratique récurrente de l'euthanasie et de l'impact que celle-ci peut occasionner. La littérature et les praticiens interrogés démontrent que le fait de pouvoir discuter d'une euthanasie et d'exprimer leurs sentiments permettent aux vétérinaires d'évacuer leurs émotions et d'éviter par la suite toutes les conséquences qu'une surcharge émotionnelle pourrait provoquer : détresse émotionnelle, dépression, burn-out, suicide.

Ce soutien peut se trouver dans les relations entre collègues et amis vétérinaires, auprès d'association spécialisée mais également avec le développement des réseaux sociaux sur des groupe d'entraides et de soutien dédiés au vétérinaire. Cet éventail de possibilité permet de toucher un maximum de vétérinaire, qui peuvent trouver leur aide en fonction de leur personnalité.

4.4. Perspectives et réflexions

Dans cette étude, j'ai seulement considéré les vétérinaires pratiquant en exercice canin. Cependant, les données obtenues ne sont possiblement pas extrapolables à une activité rurale et de médecine des populations où le recours à la pratique de l'euthanasie et la considération de celle-ci sont différentes. Il pourrait ainsi être intéressant de recouper les données obtenues lors de cette étude avec une autre étude portant sur l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie en exercice rural.

Au cours de cette étude, nous avons pu mettre en évidence l'importance que le soutien confraternel pouvait représenter lors d'une pratique presque quotidienne de l'euthanasie. Ce soutien se retrouve notamment au sein même de la clinique, mais également par des groupes de soutien en ligne. Il pourrait ainsi être intéressant de développer ses groupes de soutien en les dédiant à cette pratique, mais également faciliter l'accès aux vétérinaires à des professionnels de la santé mentale. Les groupements vétérinaires pourraient, dans cette idée, permettre aux vétérinaires en faisant partie de trouver plus facilement du soutien, grâce aux nombreux praticiens qui les comprennent. Il pourrait même être envisageable, au sein de ses groupements,

de mettre directement en relation les vétérinaires avec des psychologues ou des numéros d'écoute.

L'euthanasie (ou suicide assisté) en médecine humaine est également un sujet de débat actuel. Même si elle est légale dans certains pays, elle reste dans de nombreux pays considérée comme un crime. L'extrapolation de cette étude à la profession médicale humaine pourrait ainsi se révéler d'un réel intérêt si le suicide assisté vient à se légaliser en France.

CONCLUSION

L'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie chez les vétérinaires en exercice canin en France est encore peu étudié spécifiquement. Les vétérinaires interrogés et les données de la littérature permettent de mettre en évidence qu'il existe un impact important de cette pratique sur les vétérinaires, à court et long terme.

Durant cette étude, 10 vétérinaires en exercice canin généraliste ont été interviewés. Les résultats obtenus, corrélés aux données de la littérature, démontre que cet impact est dépendant de nombreux facteurs, et différent en fonction des vétérinaires. De manière générale c'est une pratique à l'origine d'émotions négatives, que les vétérinaires essaient de contrôler par la mise en place de différentes stratégies pour faire face aux implications émotionnelles de cet acte. Cependant, lorsque l'impact émotionnel est trop important, cela peut engendrer de nombreuses conséquences psychologiques.

Nous avons également pu mettre en évidence l'importance du soutien confraternel dans la gestion émotionnelle post-euthanasie. Le fait pour les vétérinaires de pouvoir échanger avec des confrères sur des situations d'euthanasie difficile leur permet d'exprimer plus facilement leurs émotions et trouver du soutien.

Bibliographie

- [1] V. Malvaso, « Le suicide dans la profession vétérinaire : étude, gestion et prévention », *Bull Acad Vét Fr. - Tome 168 - N°2.*, pp. 142-147, 2015.
- [2] C. E. Palmer, « Human emotions : An expanding sociological frontier », *Expand. Sociol. Front.*, pp. 213-229, 1991.
- [3] D. R. Deault, « Euthanasie de convenance des animaux de compagnie conceptualisation par les médecins vétérinaires de leurs responsabilités morales et professionnelles », pp. 236, 2017
- [4] « L'euthanasie | L'Ordre national des vétérinaires » [en ligne] <https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/mon-exercice-professionnel/les-fiches-professionnelles/leuthanasie> (consulté le 1 mars 2022).
- [5] « Comité d'éthique Animal, Santé, Environnement "Avis sur l'euthanasie" » [en ligne]. Disponible sur https://academie-veterinairedefrance.org/fileadmin/user_upload/DossiersThematiques/BienEtreAnimal/200930_Comite_e_thique_AES_Avis_Euthanasie_de__finitif.pdf (consulté le 07 mars 2022) ».
- [6] M. Baussier, « Avis du comité d'éthique de l'Ordre des vétérinaires sur l'euthanasie », *La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences*, 29 janvier 2021, [en ligne]. <https://www.fondation-droit-animal.org/108-avis-comite-ethique-ordre-des-veterinaires-euthanasie/> (consulté le 7 mars 2022).
- [7] « Article 515-14 - Code civil - Légifrance » [en ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000030250342/ (consulté le 26 avril 2022).
- [8] « Décret n° 2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996 (1) - Légifrance » [en ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000247819> (consulté le 26 avril 2022).
- [9] « Ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales. Réglementation relative aux chiens dangereux et errants » [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006167705/ (consulté le 7 mars 2022).
- [10] P. Morris, « Blue Juice : Euthanasia in Veterinary Medicine », Temple University. Philadelphia, pp.244, 2012.
- [11] A. T. B. Edney, « Reasons for the euthanasia of dogs and cats », *Vet. Rec.*, vol. 143, n° 4, pp. 114-114, juill. 1998, doi: 10.1136/vr.143.4.114.
- [12] E. Gorodetsky, « Epidemiology of dog and cat euthanasia across Canadian prairie provinces. », *Can. Vet. J.*, vol. 38, n° 10, pp. 649-652, oct. 1997.

- [13] A. C. Stead, « Euthanasia in the dog and cat », *J. Small Anim. Pract.*, vol. 23, n° 1, pp. 37-43, janv. 1982, doi: 10.1111/j.1748-5827.1982.tb01633.x.
- [14] A.-M. Lamothe, « Les deuils des vétérinaires : connaissance approfondie des enjeux émotionnels de la médecine auprès des animaux de compagnie », pp. 192, 2055.
- [15] C. R. Sanders, « Killing with Kindness : Veterinary Euthanasia and the Social Construction of Personhood. », *Sociological Forum, Vol. 10, No. 2 (Jun., 1995)*, pp. 195-214, 1995.
- [16] B. E. Rollin, « Euthanasia, Moral Stress, and Chronic Illness in Veterinary Medicine », *Vet. Clin. North Am. Small Anim. Pract.*, vol. 41, n° 3, p. 651-659, 2011.
- [17] P. Fernandez-Mehler, P. Gloor, E. Sager, F. I. Lewis, et T. M. Glaus, « Veterinarians' role for pet owners facing pet loss », *Vet. Rec.*, vol. 172, n° 21, p. 555-555, 2013.
- [18] B. E. Rollin, « Ethics and euthanasia », *Commentary, Can Vet J*, vol. 50, pp.1081-1086, 2009.
- [19] D. Gardner et D. Hini, « Work-related stress in the veterinary profession in New Zealand », *N. Z. Vet. J.*, vol. 54, n° 3, pp. 119-124, 2006.
- [20] C. E. Owens, R. Davis, et B. H. Smith, « The Psychology of Euthanizing Animals: The Emotional Components », pp. 9, 1975.
- [21] D. Rathwell-Deault, B. Godard, D. Frank, A. Ravel, et B. Doizé, « L'euthanasie de convenance des animaux de compagnie : portrait du dilemme au sein de la profession vétérinaire québécoise », *Can. Vet. J.*, vol. 58, n° 9, pp. 953-963, 2017.
- [22] U. Ogden, T. Kinnison, et S. A. May, « Attitudes to animal euthanasia do not correlate with acceptance of human euthanasia or suicide », *Vet. Rec.*, vol. 171, n° 7, pp. 174-174, 2012.
- [23] J. W. Yeates et D. C. J. Main, « Veterinary opinions on refusing euthanasia: justifications and philosophical frameworks », *Vet. Rec.*, vol. 168, n° 10, pp. 263-263, 2011.
- [24] D. J. Bartram, G. Yadegarfar, et D. S. Baldwin, « A cross-sectional study of mental health and well-being and their associations in the UK veterinary profession », *Soc. Psychiatry Psychiatr. Epidemiol.*, vol. 44, n° 12, pp. 1075-1085, 2009
- [25] D. J. Bartram et D. S. Baldwin, « Veterinary surgeons and suicide: a structured review of possible influences on increased risk », *Vet. Rec.*, vol. 166, n° 13, pp. 388-397, 2010.
- [26] « ACCUEIL », *Vétos-Entraide*, 4 janvier 2018 [en ligne] <https://vetos-entraide.com/> (consulté le 20 septembre 2022).
- [27] B. Fallery et F. Rodhain, « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles: lexicale, linguistique, cognitive, thématique. », in *XVI ème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS*, Montréal, Canada, 2007, p. pp 1-16.

Consulté le: 23 octobre 2022. [En ligne]. Disponible sur: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00821448>

- [28] S. Intissar et C. Rabeb, « Étapes à suivre dans une analyse qualitative de données selon trois méthodes d'analyse : la théorisation ancrée de Strauss et Corbin, la méthode d'analyse qualitative de Miles et Huberman et l'analyse thématique de Paillé et Mucchielli, une revue de la littérature », *Rev. Francoph. Int. Rech. Infirm.*, vol. 1, n° 3, p. 161-168, 2015.

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'IMPACT EMOTIONNEL DE LA PRATIQUE DE L'EUTHANASIE EN EXERCICE VETERINAIRE CANIN EN FRANCE

Auteur

AILLAUD Mathilde

Résumé

L'objectif de cette étude était d'étudier l'impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie chez les vétérinaires en exercice canin en France.

Dix vétérinaires généralistes et exerçant en clientèle canine ont été interviewés dans le cadre de cette étude qualitative. Les interviews se sont déroulées dans la majorité des cas directement sur le lieu d'exercice, dans différentes régions. L'anonymat a été conservé pour chaque interview, afin qu'aucun jugement ne soit porté sur les informations recueillies.

Il existe un réel impact émotionnel de la pratique de l'euthanasie au sein de la profession vétérinaire. Tous les vétérinaires interrogés ont été unanimes sur le fait qu'une telle pratique était à l'origine de nombreux sentiments négatifs (tristesse, colère, frustration). Cet impact est dépendant de plusieurs facteurs : ancienneté, sexe et empathie du praticien, type d'euthanasie pratiquée, suivi du patient, personnalité du propriétaire, déroulement de la procédure d'euthanasie.

Etant donné l'impact négatif d'une telle pratique à court voire long terme, les praticiens tentent de se protéger psychologiquement en mettant en place différents moyens de protection. Cela leur permet ainsi de mettre des distances émotionnelles avec ces procédures.

Mots-clés

Euthanasie, impact émotionnel, suicide.

Jury

Président du jury : **Pr SERVIEN Elvire**
1er assesseur : **Dr REMY Denise**
2ème assesseur : **Pr CADORE Jean-Luc**